

1932

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
**DE BELGIQUE**

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

**COMPTE RENDU**

PRÉSENTÉ

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

LE 28 FÉVRIER 1933

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS

**RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.**

**Année 1932**

CENT DIXIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI  
*21, Rue de la Limite*

1933

# **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE**

---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1932**

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

(Registre du Commerce: Bruxelles N° 17487)

---

## COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 28 FÉVRIER 1933

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS

---

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

---

**Année 1932**

CENT DIXIÈME EXERCICE SOCIAL.

---

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI  
*21, Rue de la Limite.*

1933

## DIRECTION

---

*Gouverneur :* M. E. FRANQUI.  
*Vice-Gouverneur :* M. A. GALOPIN.  
*Directeurs :* MM. J. BAGAGE  
G. BLAISE  
Aug. CALLENS  
le Baron CARTON DE WIART  
F. CATTIER  
W. DE MUNCK  
Ch. FABRI  
H. LE BOEUF  
E. SENGIER  
A. STOCLET  
F. VAN BRÉE.

*Directeur honoraire :* M. ED. DE BRABANDER.

*Conseillers :* MM. A. BEMELMANS  
L. JADOT  
M. LIPPENS  
A. MARCHAL  
G. PÉRIER.

---

## COMMISSAIRES

---

MM. le Prince J. DE MERODE  
Ed. SOLVAY  
Léon ELIAT  
le Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN  
le Baron A. D'HUART  
le Baron DE TRANNOY  
G. MULLIE  
P. HAMOIR  
H. VERMEULEN.

---

*Secrétaire :* M. C. LEPÊCHE.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

MESSIEURS,

La Société Générale a été durement frappée, dans le courant de l'exercice écoulé, par la mort de son Gouverneur, Monsieur Jean Jadot.

Nous sommes convaincus que vous vous associerez à nous pour rendre un suprême hommage à la mémoire de l'homme dont nous déplorons la perte irréparable.

Nous ne croyons pouvoir mieux retracer sa brillante carrière qu'en reproduisant ci-après l'allocution que prononça M. Emile Francqui, le 23 novembre 1931, au cours d'une manifestation de sympathie groupant tout le Conseil Général et les Conseillers de la Société Générale de Belgique, autour de notre regretté Gouverneur, à l'occasion du XXV<sup>e</sup> anniversaire de son entrée dans le Conseil de Direction :

*« Il y a aujourd'hui 25 ans, presque jour pour jour, que l'Assemblée Générale des Actionnaires vous appelait à siéger au sein du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique. Vos Collègues du Comité de Direction, du Conseil Général et MM. les Conseillers de notre Etablissement, n'ont pas voulu laisser passer cet anniversaire sans vous exprimer les sentiments qui les animent à votre égard, sentiments faits de haute estime, d'affectueux dévouement et d'ardente sympathie. »*

» Je me fais avec d'autant plus de joie leur porte-parole que l'occasion m'est  
» donnée ainsi de joindre personnellement à ces sentiments ceux que m'inspire  
» notre vieille et indéfectible amitié.

» Si mes collègues et moi, mon cher Ami, nous avons désiré aujourd'hui vous  
» donner un témoignage inusité de notre profond attachement, et cela au risque  
» d'effaroucher votre modestie, c'est parce que nous nous sommes rendus  
» pleinement compte qu'au cours du quart de siècle qui s'achève, vous aviez été  
» la principale cheville ouvrière du merveilleux développement de notre Insti-  
» tution.

» Il suffit de jeter un regard en arrière, de comparer ce que la Société Géné-  
» rale était en 1906 avec ce qu'elle est aujourd'hui, pour mesurer le chemin qui  
» a été parcouru durant les vingt-cinq années pendant lesquelles vous avez siégé  
» parmi nous, soit comme Directeur, soit comme Gouverneur.

» Que de progrès accomplis depuis le jour où, quittant la Direction Géné-  
» rale de la Société d'Etude de Chemins de fer en Chine, après avoir accompli  
» ce véritable tour de force de construire un chemin de fer de 1,500 kilomètres,  
» en pays neuf, en quelque six ans, vous preniez place autour de la table du Con-  
» seil de Direction. Je n'entreprendrai pas de retracer ici un tableau complet de  
» ce qu'était la Société Générale à cette époque. Qu'il me suffise de rappeler que  
» nos services occupaient les modestes locaux bien connus de la Montagne du  
» Parc et que l'on songeait alors bien timidement à des travaux d'extension. Le  
» plus beau fleuron de la couronne de la Société Générale était constitué alors  
» par ses participations dans des charbonnages belges. A côté d'intérêts dans  
» des entreprises de transport, chemins de fer et tramways, la Société Générale  
» n'avait que des participations relativement réduites dans des affaires métal-  
» lurgiques. Ajoutons à cela qu'elle procédait à l'organisation de son réseau de  
» banques patronnées de province, suivant la formule du Baron Baeyens. L'ex-  
» pansion à l'étranger ne se réalisait qu'avec une prudence extrême. Quant à  
» l'œuvre coloniale, on ne s'y intéressait qu'avec peu de conviction.

» Depuis lors, que de changement ! Avec votre collaboration d'abord et sous  
» votre sage direction ensuite, la Société Générale a vu s'épanouir toutes ses  
» activités anciennes, cependant que sous votre impulsion, de nouveaux champs  
» d'activité s'ouvraient à elle. Vos conseils avisés, vos vues judicieuses, joints  
» à un labeur tenace et à un dévouement sans borne aux intérêts de l'Institution,  
» l'ont conduite à un degré de prospérité qu'il me plairait de souligner ici, s'il  
» n'était aussi connu de nous tous. Vous avez été, durant votre gouvernorat,  
» l'âme de la Société, l'ami sûr auprès duquel on avait la certitude de trouver  
» toujours un avis marqué au coin de la meilleure expérience et du plus pur bon  
» sens, le chef incontesté tenant d'une main ferme l'outil creusant le sillon où  
» allaient germer les moissons futures.

» S'il est vrai que le summum du bonheur pour un homme est de voir se réaliser à l'âge mûr les conceptions et les idées qu'il avait dans sa jeunesse, vous devez être pleinement heureux, mon cher Ami. C'est en grande partie sous votre impulsion que la Société Générale se décida à prêter un concours soutenu et effectif à l'œuvre africaine, concours qui devait donner tant de lustre à notre Institution. La trilogie B. C. K. - UNION MINIERE - FORMINIERE, dont nous venons de célébrer le XXV<sup>e</sup> anniversaire, en vous y associant, est le témoin le plus éloquent de ce qu'ont produit les qualités maîtresses que nous nous plaisons à admirer en vous : l'audace prudente dans les réalisations, la foi robuste dans le succès, la persévérance opiniâtre pour atteindre le but. Ce sont ces qualités qu'il était indispensable de posséder pour mener à bien la tâche que vous avez entreprise et dont les résultats peuvent être, pour vous, aujourd'hui, un légitime sujet d'orgueil.

» Sans doute, la dépression dont souffre le monde en ce moment, vient voiler fort inopportunément l'éclat de votre merveilleuse contribution au développement de la Société Générale. Nous eussions voulu qu'en ce jour anniversaire, votre appoint à cette œuvre brillât d'une vive lumière, faisant ainsi mieux ressortir aux yeux de tous sa valeur. Nous eussions désiré que toutes les affaires dont vous avez été l'animateur sagace, vinssent attester par leur brillante prospérité, tout ce dont elles vous sont redevables. Les événements en ont disposé autrement et nous ne pouvons que le regretter. Mais après la pluie vient le beau temps ! Quand la tourmente présente sera passée, le soleil luira à nouveau et l'épreuve par laquelle aura passé votre œuvre, — épreuve dont elle sortira victorieusement, nous en sommes convaincus — aura été une pierre de touche témoignant à l'évidence de son admirable vitalité et de son caractère durable. »

#### MESSIEURS,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le Bilan de notre 110<sup>me</sup> exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1932.

On se rappelle les graves perturbations qui secouèrent l'économie mondiale pendant l'année 1931 : la panique qui gagna l'Autriche d'abord, puis l'Allemagne, suscita des mouvements massifs et violents de capitaux, rompant l'équilibre financier du monde et contraignant la Grande-Bretagne —

et, à sa suite, un grand nombre de pays, — à abandonner leur parité monétaire.

L'année 1932 n'a pas connu des événements aussi fâcheux mais elle a subi intensément les effets de cet ébranlement financier : les retraits de capitaux des pays où ils étaient investis et où ils constituaient un élément indispensable à la stabilité de la balance des paiements, contraignirent ces pays à édicter des restrictions et des prohibitions douanières et à prendre des mesures pour régler les sorties de fonds. Toutes ces dispositions, nées de la préoccupation de protéger la devise nationale, rétrécirent encore les marchés d'exportation, déjà fort exigus.

L'abandon de l'étalon-or par un grand nombre de pays devait, à son tour, affecter sérieusement le niveau des prix, d'autant plus que, parmi ceux ayant dû prendre cette détermination, figurait précisément le Royaume-Uni qui, de tout temps, fut le centre commercial et financier du monde. L'instabilité monétaire générale qui s'est manifestée, et plus particulièrement l'instabilité de la Livre, a jeté un trouble profond dans les mouvements de capitaux et dans les échanges, paralysant davantage les uns et les autres.

Là où elle s'est produite, cette dépréciation monétaire a abaissé le coût de production et stimulé les exportations, mais les marchés se fermaient, par là même, aux importations des pays ayant maintenu leur parité or. Il en fut ainsi pour le marché britannique, — grand débouché pour la production continentale, — qui se trouva, de plus, protégé par des droits d'entrée établis au lendemain de la chute de la Livre. Cette situation s'aggrava encore à la suite des accords d'Ottawa, qui instituèrent un régime douanier préférentiel en faveur des membres du Commonwealth britannique. La plupart des pays menacés de voir leur territoire devenir le champ où se déverserait l'excédent de production des États à monnaie désormais inconvertible, établirent des contingents et d'autres restrictions aux importations, qui étranglèrent davantage le commerce international.

Bref, les effets de la panique financière qui a passé sur le monde l'an dernier et dont l'intensité fut comparable aux plus grandes tourmentes financières que l'histoire ait connues, ont été extrêmement déprimants pour l'économie mondiale.

Aussi, les prix des matières premières et des denrées alimentaires ont continué à reculer jusque vers la moitié de l'année. A ce moment se réunit la Conférence de Lausanne en vue d'établir un règlement des dettes intergouvernementales et d'élaborer les mesures capables de remédier aux autres questions économiques et financières qui ont provoqué ou qui prolongeaient la crise mondiale.

L'œuvre réalisée à Lausanne permettait d'entrevoir la liquidation d'une des questions qui, depuis la guerre, avaient troublé le plus profondément l'économie mondiale. L'examen qui fut fait du problème des dettes intergouvernementales suscita dans le monde un sentiment d'optimisme qui se manifesta par une reprise des prix des matières premières, des denrées agricoles, des valeurs mobilières et par un regain d'activité dans certaines branches de production, tout cela bien que cette question des dettes intergouvernementales, qui ne constituait d'ailleurs qu'une partie de la tâche de la Conférence, n'eût été résolue qu'incomplètement et conditionnellement.

L'amélioration, dont les indices apparurent à cette occasion, ne put cependant se maintenir intégralement par la suite, de nouveaux désaccords internationaux ayant surgi, dès le mois de septembre. Peu après, l'échéance des dettes américaines alerta une nouvelle fois l'opinion publique des pays débiteurs et créanciers; la confiance, qui avait réapparu timidement, se dissipa graduellement.

La preuve est faite ainsi qu'il est vain d'escompter une reprise économique avant qu'une solution raisonnable n'ait été donnée aux grands différends internationaux.

Les facteurs fondamentaux qui commandent véritablement un redressement de la situation actuelle ne sont pas nombreux. C'est sur eux

— on doit l'espérer — que les Gouvernements, à qui il incombe d'agir, porteront toute leur attention à la prochaine Conférence Economique et Financière mondiale, prévue pour liquider la seconde partie de l'œuvre que s'était assignée la Conférence de Lausanne.

La solution des litiges internationaux, notamment celui des dettes intergouvernementales, doit figurer au premier plan des préoccupations. On peut différer d'avis quant au rôle néfaste joué dans la présente dépression par les transferts massifs d'or nécessités par le règlement de dettes sans contre-partie économique. Il est certain cependant que des conditions économiques normales ne se rétabliront pas aussi longtemps que prévaudra l'incertitude à ce sujet. Le problème des dettes intergouvernementales doit nécessairement être réglé pour que renaisse la confiance indispensable au relèvement économique.

L'atmosphère politique une fois éclaircie, il est permis d'espérer que des efforts concertés permettront de réduire graduellement les entraves à la circulation des marchandises et de ranimer un mouvement sain des capitaux, deux courants entre lesquels il existe d'ailleurs une étroite connexité.

Faut-il rappeler ici qu'au cours des 40 ou 50 dernières années, une très grosse part du commerce international a été le corollaire d'investissements de capitaux à long terme surtout. Il importe donc, si l'on veut que les échanges commerciaux acquièrent un volume notable, d'en revenir aux placements à longues échéances, émanant de pays à balance de paiements favorable.

Si à pareil programme l'on ajoute le rétablissement de la stabilité monétaire par un retour général et rapide à l'étalon-or fonctionnant librement, on aura réuni, semble-t-il, tous les éléments primordiaux dont dépend un redressement durable de l'économie mondiale.

Nous n'en voulons pour preuve que l'activité économique intense qui régna durant les années 1927-1928-1929 qui précédèrent la présente dépression; durant cette période, les incertitudes politiques actuelles existaient déjà, mais l'atmosphère était moins chargée d'incompré-

hension; les barrières douanières avaient atteint déjà un niveau élevé, mais les échanges de marchandises n'étaient pas, comme aujourd'hui, entravés brutalement par la multitude d'obstacles mis en œuvre; les capitaux circulaient en abondance; sans doute, cette circulation était, à divers égards, malsaine, car elle n'était rien moins que la manifestation d'une inflation trop grande de crédit; il n'empêche qu'elle entretenait un très large mouvement de marchandises; quant aux monnaies, la grande majorité d'entre elles étaient stables et rattachées à l'or.

Toutes les conditions favorables à une large activité se trouvaient ainsi réalisées. Ce sont ces conditions qu'il serait désirable de voir rétablir au plus tôt à la faveur d'un large esprit de coopération, en corrigeant, cela va de soi, tout ce que certaines d'entre elles avaient de morbide. Par là, nous entendons surtout que le mouvement des capitaux devrait être surveillé et contrôlé d'une manière appropriée. Il importe en effet que les capitaux prêtés reçoivent une destination conforme à celle qui leur avait été assignée; il importe surtout qu'ils soient employés à des buts productifs et à des investissements rationnels.

Les constatations ci-dessus suggèrent les voies à suivre pour sortir de nos présentes difficultés et pour aboutir à un relèvement sain du niveau des prix, relèvement qui constitue la clé de la reconstitution économique.

**En Belgique**, les affaires ont évolué, au cours de 1932, parallèlement à l'ambiance internationale. La légère amélioration qui subsista dans la conjoncture mondiale après l'animation temporaire qui intervint au cours de l'été, a laissé également quelques traces dans le Pays.

Nous n'entendons pas dire par là que la conjoncture s'y oriente dès à présent dans une direction autre que celle qu'elle avait prise jusqu'ici. Mais, dans son ensemble, elle donne l'impression que, sauf accident fortuit, la crise entre lentement dans la phase de liquidation qui, à travers de nombreux hauts et bas, aboutira finalement à la reprise des affaires.

L'économie belge, plus que toute autre peut-être, est sous l'étroite dépendance de la situation générale. Aussi longtemps que celle-ci ne sera pas libérée, à la faveur d'une coopération internationale, des entraves et des incertitudes qui la régissent en ce moment, il sera prématuré d'espérer un revirement profond de notre activité. Notre intérêt est de collaborer à cette œuvre, car on perd trop souvent de vue que l'économie mondiale forme un tout et que les mesures à prendre pour son relèvement ne seront efficaces que si elles résultent d'une action commune et d'une véritable volonté de coopération.

La Belgique a donné déjà des preuves nombreuses et tangibles de cette volonté de coopération. Tout récemment encore, en participant à la conclusion de la Convention d'Ouchy, elle a montré combien elle désirait contribuer effectivement à la démobilitation douanière. La dite Convention consacre, en effet, l'engagement de ne plus aggraver les tarifs et restrictions commerciales existants et celui de réduire progressivement les droits actuellement en vigueur.

On trouvera ci-après un aperçu général de la situation de quelques-unes des grandes branches de l'activité industrielle belge. Pour chacune d'elles, on verra apparaître les graves préoccupations qu'ont fait naître l'exiguïté des débouchés, de plus en plus accusée par suite de la multiplication des restrictions aux importations, l'instabilité monétaire et la diminution de la consommation. Ces préoccupations ont suscité des efforts surhumains en vue de comprimer les frais de production. D'autre part, elles ont accentué le désir d'organiser la production et la vente sur le plan national et de collaborer à leur organisation sur le plan international. Ainsi, lentement mais sûrement, l'industrie belge se pénètre de cette vérité — mise particulièrement en lumière par la crise — que la production moderne ne peut plus vivre dans l'anarchie, sous peine d'aller au-devant de sérieux mécomptes.

Les conditions déjà critiques auxquelles l'**Industrie charbonnière** eut

à faire face, en 1931, se sont encore aggravées au cours de l'exercice écoulé.

La dépréciation de la Livre Sterling a contribué tout spécialement à cette aggravation; coïncidant avec une diminution de la consommation tant en Belgique qu'à l'étranger, elle a amené les pays producteurs à intensifier les limitations d'importation. Le Gouvernement belge, à l'effet de sauvegarder les intérêts nationaux, s'est vu, à son tour, dans la nécessité de renforcer successivement les mesures de contingentement.

Les moyens de défense tels qu'ils ont été pratiqués dans notre pays, n'ont pas eu d'effet sur les prix des combustibles du marché intérieur, qui sont restés en harmonie avec ceux des marchés internationaux. Ils ont été motivés par l'unique souci de réserver à la main-d'œuvre belge des possibilités de travail, sans qu'il en résulte aucun dommage pour l'économie générale du pays.

En vue de parer à la situation créée par la baisse profonde des prix des charbons, les sociétés exploitantes ont accentué les mesures propres à améliorer le prix de revient. C'est ainsi que fut développée, le plus largement possible, la concentration des exploitations, de manière à augmenter le rendement par ouvrier occupé dans l'extraction; d'autre part, il fut procédé à des réductions de salaires, justifiées par la diminution du coût de la vie et prévues, par ailleurs, dans la convention collective signée librement par les ouvriers.

Malheureusement, les résultats escomptés de cette politique furent contrecarrés par une grève qui dura deux mois et qui devait avoir les effets les plus dommageables, tant pour les exploitants que pour la classe ouvrière.

Les besoins de la consommation, durant cette période de grève, ont entraîné une diminution sensible des stocks qui avaient atteint un niveau inconnu jusqu'alors en Belgique.

Depuis la reprise du travail, un accroissement de la consommation, tant dans le pays qu'à l'étranger, a provoqué une certaine amélioration du

marché. Il n'est cependant pas possible de la considérer comme l'indice d'un avenir meilleur pour l'industrie charbonnière. Un redressement durable doit être recherché, répétons-le, dans le cadre d'une entente internationale.

Signalons la part de plus en plus importante que prend le Bassin de la Campine dans la production nationale. Les résultats techniques obtenus, en ces dernières années, permettent d'augurer favorablement de l'avenir de ce Bassin.

**Les usines métallurgiques belges**, comme celles des autres pays du Continent, ont vu leurs débouchés normaux se restreindre davantage par suite des mesures douanières anglaises et des obstacles de tout genre mis aux importations par les pays consommateurs.

Le marché des produits métallurgiques a reflété le désordre qui a caractérisé la concurrence entre les producteurs européens. Il en est résulté une telle baisse des prix que ceux-ci, vers le milieu de l'année, ne représentaient plus, pour certains produits, que 40 ou 50 p. c. de leur valeur-or d'avant-guerre.

Des négociations se poursuivent en vue de trouver les bases équitables d'une politique commune de production et de vente. L'esprit de collaboration qui s'est manifesté au cours des pourparlers, fait espérer une solution satisfaisante de ce problème. Le rétablissement de la stabilité du marché ramènerait la confiance de la consommation; celle-ci en serait stimulée, ce qui permettrait d'envisager le relèvement nécessaire des prix.

Pendant l'année 1932, aucune tendance de reprise durable ne s'est révélée sur le marché des **métaux non-ferreux**.

Par suite de la diminution de la consommation, les réductions de production que se sont imposées les usines, n'ont eu qu'un effet insuffisant sur le niveau des prix de vente.

A l'examen du tableau ci-contre, exprimant en francs belges les cours moyens des métaux en 1931 et 1932, les cours au 31 décembre des mêmes

années, ainsi que le cours le plus bas enregistré pendant l'année 1932, on constate que, si le prix du zinc a conservé une certaine stabilité, ceux du cuivre et du plomb ont, par contre, subi une nouvelle dépréciation.

	Cours moyens de		Cours au 31 décembre		Plus bas cours de 1932
	1931	1932	1931	1932	
Cuivre Electro	6,957	4,582	5,669	4,107	3,547
Cuivre Standard	6,289	3,996	4,652	3,428	3,215
Plomb	2,109	1,515	1,874	1,322	1,214
Zinc	1,999	1,720	1,772	1,796	1,457

La consommation ne couvre plus que ses besoins immédiats : aussi, alors qu'en période d'activité normale, les stocks sont détenus en quantités sensiblement égales, par les producteurs, par les transformateurs et consommateurs, il n'en est plus de même actuellement et l'on se trouve en présence de cette situation anormale que la presque totalité des stocks est aux mains des producteurs.

Ce fait seul implique un élément d'amélioration rapide des prix, qui se manifesterà à la moindre éclaircie dans l'économie mondiale.

Malheureusement, de nouvelles barrières douanières — notamment de la part de l'Angleterre et des États-Unis — ont frappé ces matières premières.

Le maintien des ententes internationales pendant cette période difficile a contribué à éviter tant une augmentation désordonnée et indésirable des stocks, que la continuation d'une concurrence bien souvent inutile et onéreuse.

Nous examinons ci-après, plus en détail, la situation propre à chacun de ces métaux :

La sous-consommation de *cuivre* signalée dans notre dernier rapport s'est accentuée pendant l'année. Les stocks mondiaux de cuivre raffiné atteignent 700,000 tonnes à fin 1932.

La situation a empiré du fait que des droits de douane sur le

cuivre importé ont été votés dans divers pays, ce qui eut pour effet de compartimenter les marchés et de les rendre plus étroits. Ces droits ont été fixés, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, respectivement à 4 cents et 2 pence par livre-poids.

La mise en vigueur du droit anglais a été suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Une conférence des producteurs réunie en décembre à New-York pour tâcher de tenir compte de ces éléments nouveaux qui sont loin de favoriser l'assainissement du marché du cuivre, n'a pu, pour le moment, faute de l'accord d'un seul participant, aboutir à des résultats pratiques.

L'entente internationale des producteurs de *zinc*, conclue en juillet 1931, a été maintenue pendant l'année 1932.

Afin d'accélérer l'assainissement du marché, une nouvelle réduction de production de 5 p. c. des chiffres de base a été appliquée à partir du 1<sup>er</sup> août 1932, ramenant ainsi le coefficient de production à 45 p. c.

La conséquence de cette mesure fut d'abaisser rapidement le niveau des stocks tout en donnant satisfaction aux demandes de la consommation.

La comparaison des chiffres des stocks, qui atteignaient à l'époque de la conclusion de l'entente environ 228,000 tonnes et qui se trouvaient ramenés à 189,300 tonnes à fin décembre 1931 et à 148,500 tonnes à fin novembre 1932, permet d'apprécier les résultats obtenus par le maintien de l'accord.

Des négociations sont en cours pour la prolongation de l'entente actuelle.

Les mesures de protection prises par le Gouvernement anglais ont frappé l'entrée du zinc dans ce pays d'un droit de 10 p. c. ad valorem.

Lorsque nos usines auront repris leur production normale, et si ces mesures sont toujours en vigueur, il y aura lieu, pour notre industrie du zinc, de chercher des débouchés nouveaux susceptibles de compenser, en partie tout au moins, la perte du marché britannique.

L'industrie de la galvanisation s'est bien maintenue et les laminoirs ont repris le travail à peu près à pleine capacité.

On constate une légère amélioration dans l'industrie consommatrice.

Un droit de 10 p. c. ad valorem a été décrété par le Gouvernement britannique pour tout *plomb* étranger entrant au Royaume-Uni.

L'entente des producteurs de plomb a été pratiquement dissoute; chacun a repris sa liberté de fabrication depuis le mois de mai.

L'augmentation de la production n'a guère été sensible et les stocks ne se sont accrus que dans une faible proportion.

Sur ce marché prévaut également un sentiment plus optimiste.

D'une manière générale, l'activité des principales **entreprises d'électricité en Belgique** est restée satisfaisante.

La diminution de consommation d'énergie, déjà enregistrée en 1931, s'est accentuée au cours de l'année écoulée dans la plupart des régions du pays. Elle est due essentiellement à la réduction des besoins en force motrice de la grosse industrie.

Ce déficit a été cependant compensé en partie grâce à l'extension des emplois domestiques d'énergie et surtout à l'électrification progressive de la petite et de la moyenne industrie. Les usines de production d'énergie se trouvent ainsi en meilleure situation que la plupart des autres industries du pays.

La baisse constatée dans les recettes d'exploitation des sociétés d'électricité provient à la fois de la diminution des ventes d'énergie et des réductions de tarif, appliquées en raison de la baisse de l'index et du prix du charbon. Les effets de cette baisse ont, dans la plupart des cas, été atténués par la compression du prix de revient, résultant non seulement de la diminution du coût du charbon, mais aussi de l'introduction de moyens plus économiques de production et de distribution.

**L'Industrie verrière belge** a dû faire face, en 1932, à de multiples difficultés inhérentes à la réduction des commandes, à l'âpreté de

la concurrence étrangère, à l'instauration de droits protecteurs dans de nombreux pays et aux limitations imposées au rapatriement du produit des ventes.

L'industrie verrière en Belgique est répartie dans deux groupes : l'un, l'Union des Verreries Mécaniques Belges, qui concentre les moyens de production de quatorze sociétés verrières utilisant le procédé Fourcault ; l'autre, la Société Glaces et Verres (Glaver), qui concentre, elle, les moyens de production de la Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre (Libbey-Owens) et ceux des Glaces de Charleroi, des Glaces de Moustier s/Sambre et de la Compagnie de Floreffe.

Entre ces deux groupements est intervenu, dans le courant de l'année 1932, une entente visant à régler la production et la vente du verre à vitre étiré mécaniquement par les procédés Fourcault et Libbey-Owens.

Cette entente s'est élargie ultérieurement, par l'adhésion de l'unanimité des fabricants de verre à vitre tchécoslovaques. Des pourparlers ont été amorcés en vue de réaliser une entente générale entre les groupes belges et tchécoslovaques d'une part, et les groupes français et allemands d'autre part.

**La grosse industrie chimique** a été affectée en 1932 par les mêmes facteurs défavorables que l'an dernier.

Son activité est devenue de plus en plus difficile par suite des obstacles aux échanges, tandis que le marché intérieur belge était et reste mal défendu contre la concurrence étrangère.

Aussi le chiffre d'affaires de cette industrie est-il resté faible. Cependant, il semble qu'une amélioration de la tendance se dessine depuis le milieu de l'année écoulée. Si les prix ne se sont guère relevés, les ventes sont devenues quelque peu plus aisées.

D'autre part, l'industrie chimique belge s'efforce d'étendre le réseau des accords entre producteurs.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'azote de synthèse, l'entente provisoire en vigueur entre les groupes belge-allemand-anglais-norvégien qui était

venue à échéance fin juin 1932, a été remplacée par un nouvel arrangement pour la campagne 1932-1933. Des négociations ont été poursuivies entre les quatre groupes susdits et les autres producteurs européens ; ces négociations ont abouti à la conclusion d'un ensemble d'accords ayant pour but d'ajuster la production à la consommation et d'améliorer le marché des engrais.

Il serait indispensable, maintenant, pour que cette branche de l'industrie chimique fût organisée complètement, que les accords ci-dessus fussent étendus aux groupes extra-européens et aux industries du nitrate naturel.

Dans le domaine de la **soie artificielle**, l'entente nationale dont nous laissons prévoir la formation l'an dernier, a été conclue définitivement : les Sociétés Viscose, Tubize, Obourg, La Seta et Anversoise de Soie Artificielle ont apporté à un nouvel organisme, l'Union des Fabriques Belges de Textiles Artificiels (Fabelta), tous leurs moyens de production de la soie dénommée « viscose ». L'accord étant ainsi fait entre les industriels belges, des négociations sont entamées avec des groupes étrangers en vue d'arriver à une entente internationale. Certains pourparlers ont déjà abouti, d'autres sont encore en cours.

En ce qui concerne la fabrication de la soie à l'acétate, les accords passés entre la Société Française de Tubize d'une part, et les sociétés Rhodiaseta française et italienne, d'autre part, ont été mis en vigueur.

Des négociations sont en cours avec les autres producteurs de soie à l'acétate.

**Les affaires maritimes** ont été atteintes durement par le ralentissement des échanges. On évalue à plus de 30 p. c. les navires de la flotte mondiale qui sont aujourd'hui en chômage. Les frets se sont avilis considérablement en raison de la concurrence très vive que se font les Armements.

Les statistiques de tous les grands ports témoignent du recul violent du tonnage des marchandises transportées.

**L'Industrie textile** souffre tout particulièrement des entraves mises de toutes parts à la libre circulation des marchandises et des capitaux.

Pendant le premier semestre de 1932, la filature de coton a travaillé à 50 p.c. de sa capacité, tandis que la filature de lin n'a ralenti sérieusement sa production qu'au début du second semestre. Vers le milieu de l'année, après la Conférence de Lausanne, la hausse des prix du coton et du lin a stimulé la vente des filés et a permis de réduire quelque peu le chômage.

La marche des filatures se trouve intimement liée à celle des tissages dont la production est, pour la plus grande partie, dirigée vers l'Angleterre, l'Amérique du Sud, l'Australie et les Indes ; or, ces pays, en recourant à des mesures de protection douanières ou monétaires, ont rétréci leurs marchés à nos exportateurs.

Dans l'**Industrie lainière**, les lavoirs ont vu leur situation s'améliorer pendant les derniers mois de l'année. La marche des peignages a été normale, en général. Par contre les filatures ont souffert du chômage en raison de l'imposition de droits d'entrée en Angleterre et du contingentement des devises dans de nombreux pays. Les filatures ont pâti, en outre, de la concurrence très vive des firmes françaises sur le marché belge.

Les tissages ont été affectés par l'introduction en Belgique de grandes quantités de tissus anglais, à la faveur de la dépréciation de la livre. Leurs exportations ont été entravées, d'autre part, par des restrictions de change.

Les prix de la laine, après avoir baissé pendant les premiers mois de l'année, sont remontés peu après la Conférence de Lausanne, jusqu'en septembre. Puis, ils ont à nouveau reculé de 10 à 15 p. c. Une légère amélioration, survenue dans les derniers jours de l'exercice, et le fait que la laine s'enlève avec aisance dans les pays producteurs, font présager de meilleures perspectives pour cette industrie.

L'année 1932 a été peu favorable à l'industrie belge du **ciment** Portland artificiel.

Cette industrie, dont la capacité de production est d'environ 3,400,000 tonnes, a vu ses ventes tomber de 3 millions de tonnes en 1928-1929 et 1930, à 2,400,000 tonnes en 1931 et à 2,100,000 tonnes en 1932. De ce dernier chiffre, 1,250,000 tonnes ont été absorbées par le marché intérieur.

L'industrie du ciment aurait pu connaître une situation prospère si l'esprit de coopération et d'entente avait régné entre les producteurs. Tel n'a pas été le cas : les seuls accords internationaux qui existaient encore, ont été rompus, ce qui a entraîné une diminution sensible de nos exportations.

Ne trouvant plus un écoulement suffisant à l'étranger, les fabricants belges se sont disputé le marché intérieur, ce qui a fait tomber les prix à 50 p. c. de leur valeur-or d'avant-guerre.

Si les cimentiers belges avaient la sagesse d'organiser en commun la production et la vente, leur industrie pourrait connaître des jours prospères. L'industrie cimentière est d'ailleurs une des plus intéressantes, puisqu'elle est une des seules qui, avec une main-d'œuvre essentiellement belge, transforme des matières premières tirées de notre sol.

L'exercice 1932 n'a pas accusé une reprise de l'activité des **Banques**. Cette situation s'explique par la chute des prix des matières premières, la baisse générale de la production industrielle, la paralysie croissante des échanges, la stagnation des capitaux, l'instabilité monétaire à l'étranger, etc.

Devant l'incertitude générale, les banques ont été, comme l'an dernier, dans l'obligation de conserver liquide, et partant improductive, une grande partie des importants capitaux à court terme dont elles sont dépositaires.

Elles ont continué à soutenir les entreprises industrielles et commer-

ciales, en leur fournissant le fonds de roulement nécessaire à leur activité.

Les opérations des banques, de même que celles de l'industrie et du commerce de notre pays, ont bénéficié de la sécurité de la monnaie nationale et de la liberté du commerce des changes. Protégé par une très large couverture métallique que lui assure la vigilance de notre Institut d'émission et une balance des paiements satisfaisante, le franc belge a conservé pendant toute l'année une stabilité parfaite.

Les échanges en général et spécialement les opérations bancaires, ont été favorisés aussi par la régularité et la modération du taux de l'escompte. Ce taux, porté par la Banque Nationale, le 14 janvier 1932, de 2 1/2 à 3 1/2 p. c., est resté depuis lors invariable.

Le mouvement des émissions de valeurs mobilières en Belgique a diminué considérablement au cours de l'année.

**Au Congo :** deux années d'une dépression telle que le monde n'en avait plus connu depuis longtemps, ont mis à une rude épreuve les activités économiques de notre Colonie, mais n'ont pu atteindre celle-ci dans ses œuvres vives.

La crise, tout en assainissant la structure industrielle et commerciale du Congo, a laissé intactes les affaires sagement constituées. Cette constatation nous autorise à garder une inébranlable confiance dans l'œuvre coloniale et dans l'avenir des entreprises créées et gérées avec prudence.

Le Gouvernement de la Colonie, s'inspirant de l'attitude des autres grands pays coloniaux, pratiqua une judicieuse politique d'assistance à l'égard des colons et de certaines entreprises agricoles présentant un intérêt spécial au point de vue du maintien en activité de la main-d'œuvre indigène.

A la suite du récent voyage au Congo de M. le Ministre des Colonies, le monde colonial peut espérer par ailleurs, de la part des autorités métropolitaines, des initiatives fécondes à l'endroit de divers problèmes politiques, financiers et économiques.

On se rend compte enfin, semble-t-il, qu'il est indispensable de substi-

tuer à l'isolement financier de la Colonie, qui a prévalu depuis l'annexion, une politique d'intervention active, qui trouve un appui concluant dans les expériences des autres pays coloniaux.

La diminution du volume des échanges a mis, durant l'année 1932, les organismes de transport en face d'un problème d'autant plus grave que leur fonction de service public les astreint à des prestations rigides. Par des réformes internes et une sévère compression des frais, ils ont résolu ce problème d'une manière satisfaisante. En règle générale, ils ont abaissé leurs dépenses d'exploitation dans une mesure proportionnelle à la contraction du trafic.

De nouvelles découvertes sont venues accroître le champ d'action de l'industrie minière congolaise, dont les conjonctures économiques ont ralenti l'activité.

Seules les richesses aurifères ont fait l'objet, durant l'année écoulée, d'une exploitation intensive. Aussi, toutes les sociétés concessionnaires de mines d'or accusent-elles pour 1932 une production accrue de métal jaune. La production totale de la Colonie dépassera, pour cette année, 8,500 kilogrammes d'or contre moins de 7,500 kilogrammes en 1931. Pour 1933, on peut espérer, pour l'ensemble des sociétés aurifères, une production de l'ordre de 10,000 kilogrammes, chiffre qui croîtra par la suite à mesure que progresseront l'organisation et l'exploitation de concessions nouvelles.

Les entreprises minières de la Colonie, dont les productions sont régies par des ententes internationales (cuivre, diamant), ont continué à coordonner leur activité avec les autres entreprises similaires du monde.

La production de radium et de cobalt a pu être maintenue à un niveau satisfaisant. Quant aux sociétés productrices d'étain, le récent relèvement du cours du métal, basé sur l'amélioration de la situation statistique, est tel qu'il permettra la reprise de l'exploitation de gisements anciens auxquels sont venues s'ajouter des découvertes récentes.

Dans le domaine des autres activités, les résultats des entreprises coloniales portent, en général, la trace de la paralysie des affaires en 1932.

Ce sont surtout les sociétés agricoles et commerciales, qui sont la base même de l'économie coloniale, qui ont subi le plus intensément le contre-coup de la crise mondiale. Celle-ci les a éprouvées les unes après les autres, par la chute précipitée des cours des produits.

Il convient de souligner la sollicitude dont les Pouvoirs entourent l'expansion agricole. Tout en assumant partiellement les conséquences financières de la réduction des frais de transport et en maintenant sagement, en faveur des produits végétaux, l'exonération de tout droit de sortie, le Gouvernement a pris des initiatives particulièrement opportunes au moment où la population indigène ne trouve plus à s'employer, comme par le passé, dans l'industrie minière.

Ces initiatives éparses pourraient être coordonnées à la lumière des expériences de certains pays colonisateurs. A cet égard, le monde colonial a appris avec le plus vif intérêt que Mgr le Duc de Brabant mettra incessamment l'agriculture coloniale en mesure de tirer profit des observations qu'il a recueillies au cours de ses divers voyages dans d'importantes Possessions étrangères.

Dans le domaine scientifique, évoquons le nouveau voyage que S. M. le Roi a effectué récemment au Congo Belge, dans les régions orientales. La création du Parc National Albert fut une manifestation marquante de l'intérêt qu'il porte à cet aspect élevé de l'œuvre coloniale. Il convient d'y ajouter le brillant succès de la récente exploration belge du massif du Ruwenzori — patronnée par le Fonds National de la Recherche Scientifique, né également de l'initiative royale — et qui ajoute une page glorieuse aux conquêtes morales de notre pays.

Mentionnons aussi la constitution de l'Institut National de Radiothérapie, qui, grâce à la disposition d'une quantité massive de radium fournie par l'Union Minière du Haut-Katanga, sera en mesure de réaliser une œuvre d'une haute portée scientifique et humanitaire.

Nous passons à l'examen du bilan.

PASSIF

A. de la Société envers elle-même :

Fonds social : 800,000 parts de Réserve . . . . . fr.	1,000,000,000. »
Fonds de réserve . . . . . »	803,275,000. »
Prime d'émission indisponible . . . »	288,000,000. »
	<hr/>
	fr. 2,091,275,000. »

B. de la Société envers les tiers :

Obligations de la Société Générale. fr.	103,083,000. »	
Obligations 3 p. c. des Manufactures de Glaces »	515,000. »	
Obligations 3 p. c. des Ch. de fer du Nord de la Belgique »	10,930,000. »	
		<hr/>
		114,528,000. »
Comptes courants . . . . . fr.		3,896,754,557.70
Comptes d'ordre :		
Divers . . . . . fr.	5,028,406,502.90	
Déposants (titres) . . . . . »	9,480,861,315. »	
		<hr/>
		14,509,267,817.90
Cautionnements statutaires (déposants) . . . . .		Pour mémoire.
Solde en bénéfice à répartir. . . . . fr.		133,794,000. »
		<hr/>
Total. . fr.		20,745,619,375.60

ACTIF

Immeubles et mobilier . . . . . fr.		20,000,000. »
Caisse, Compte courant à la Banque Nationale et aux Chèques postaux. fr.	570,396,023.98	
Comptes courants Banquiers et dépôts à court terme. »	515,684,501.85	
Portefeuille :		
Effets à recevoir . . . . . »	838,068,265.82	
Bons du Trésor Belge 1932. »	154,750,000. »	
Fonds Publics. . . . . »	115,000,000. »	
Obligations . . . . . »	33,062,720. »	
Débiteurs . . . . . »	1,980,232,123.42	
Actions de diverses Sociétés . . . »	1,914,575,200. »	
Participations Financières. . . . . »	94,582,722.63	
		<hr/>
		6,216,351,557.70
Comptes d'ordre :		
Divers . . . . . fr.	5,028,406,502.90	
Dépôts de titres . . . . . »	9,480,861,315. »	
		<hr/>
		14,509,267,817.90
Cautionnements statutaires. . . . .		Pour mémoire.
		<hr/>
Total. . fr.		20,745,619,375.60

**PASSIF**  
Fonds social.

Le fonds social s'élevait, fin 1931, à . . . fr.	<u>2,091,275,000. »</u>
comprenant le capital représenté par 800,000 Parts de Réserve d'une valeur nominale de 1,250 francs chacune . . . . . fr.	1,000,000,000. »
et par les réserves . . . . . »	1,091,275,000. »
Le prélèvement statutaire sur les bénéfices de 1932 est de »	<u>12,880,000. »</u>
de sorte que le fonds social atteindra au total fr.	<u>2,104,155,000. »</u>

**Profits  
et pertes.**

Le bénéfice net se traduit par . . . . . fr. 148,203,277.69  
défalcation faite de fr. 3,010,862. » payés au per-  
sonnel à titre de participation aux bénéfices.

Nous amortissons les dépenses d'immobilisation  
que nous avons faites, au cours de l'exercice et qui  
représentent . . . . . fr. 1,154,577.69  
pour ramener l'estimation de  
nos immeubles comme de cou-  
tume à 20,000,000 de francs.

Nous consacrons, en outre, à la  
réduction du cours de certains  
titres classés dans les Fonds  
Publics . . . . . fr. 9,000,000. »  
et dans les Obligations de diver-  
ses Sociétés . . . . . fr. 9,248,700. »

Au total : fr. 19,403,277.69

Il reste . . fr. 128,800,000. »

auxquels il y a lieu d'ajouter le report de  
l'exercice 1931 . . . . . » 4,994,000. »

Ensemble . . fr. 133,794,000. »

Nous vous proposons de répartir le solde net comme suit, confor-  
mément à l'article 8 de nos statuts :

Au fonds de réserve : 10 p. c. . . . . fr.	12,880,000. »
Premier dividende de 5 p. c. au capital . . . »	50,000,000. »
Au fonds de bienfaisance. . . . . »	400,000. »
Tantièmes statutaires . . . . . »	2,480,000. »
Second dividende . . . . . »	62,000,000. »
Report à nouveau . . . . . »	6,034,000. »
	<hr/>
	fr. <u>133,794,000. »</u>

Le coupon de l'exercice 1932 (n° 29) de chacune des 800,000 Parts de Réserve sera donc payable par 140 francs brut.

Le montant des obligations de la Société Générale, en circulation au 31 décembre 1932, est de . . . fr.	103,083,000. »	<b>Obligations.</b>
Obligations 3 p. c. . . . . fr.	500	
— 3 1/2 p. c. . . . .	11,500	
— 4 p. c. . . . .	23,843,000	
— 4 1/2 p. c. . . . .	8,121,500	
— 5 p. c. . . . .	47,860,500	
— 5 1/2 p. c. . . . .	22,744,500	
— 6 p. c. . . . .	501,500	

La comparaison, pour 1931 et 1932, des comptes courants créditeurs s'établit comme suit :		<b>Comptes courants.</b>
En 1931 . . . soldes créditeurs fr.	4,233,887,051.02	
» 1932 . . . » . . . »	3,896,754,557.70	

L'ensemble de nos propriétés immobilières reste porté à notre bilan pour . . . . . fr.	20,000,000. »	<b>ACTIF Immeubles.</b>
après amortissement des dépenses effectuées au cours de l'année dernière. En 1932, nous avons		

acquis un immeuble situé Place Liedts, à Schaerbeek, où nous installerons une agence dès qu'il sera libéré de la location en cours.

<b>Encaisse.</b>	Notre encaisse et nos avoirs à la Banque Nationale et aux Chèques postaux, s'élèvent à . fr.	570,396,023.98
<b>Comptes courants. Banquiers.</b>	Nos placements à vue et à très court terme, ainsi que les sommes qui nous sont dues par nos Correspondants-Banquiers, s'élèvent à . . . . . »	515,684,501.85
<b>Portefeuille</b>	Notre portefeuille renferme :	
a) <b>Effets.</b>	des effets pour un montant de . . . . . »	838,068,265.82
b) <b>Bons du Trésor Belge.</b>	des bons émis par le Gouvernement belge et remboursables à court terme pour . . . . . »	154,750,000. »
c) <b>Fonds publics.</b>	Notre portefeuille de Fonds Publics est composé de :	
	obligations 5 p. c. Emprunt Belge 1931 ;	
	actions privilégiées Chemins de fer Belges (intérêts 6 p. c garantis par le Gouvernement) ;	
	actions privilégiées Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (intérêts 7 p. c. garantis par la Colonie)	
	pour un montant de . . . . . »	115,000,000. »
	L'ensemble de ces disponibilités représente donc . . . . . fr.	<u>2,193,898,791.65</u>
<b>Comptes courants</b>	La comparaison pour 1931 et 1932 des comptes courants débiteurs s'établit comme suit :	
	En 1931 . . . . soldes débiteurs fr.	1,840,456,917.26
	» 1932 . . . . . » . . . . . »	1,980,232,123.42

Le Portefeuille Obligations, évalué à . . . . fr.	33,062,720. »	<b>Obligations de diverses sociétés.</b>
renferme :		
des obligations 4 1/2 p. c. de l'Union Minière du Haut-Katanga ;		
des » 6 p. c. id. ;		
des » 5 1/2 p. c. de la Société d'Angleur-Athus ;		
des » 5 1/2 p. c. de la Société Métallurgique de Sambre et Moselle ;		
des » 5 1/2 p. c. de la Société Union Chimique Belge ;		
des Bons de Caisse 5 p. c. Ville de Bruxelles remboursables en 1938 ;		
des Bons du Trésor Chinois 8 p. c. Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï.		
 Le Portefeuille Actions figure au Bilan pour . . . . fr.	 1,914,575,200. »	 <b>Actions de diverses sociétés.</b>
 Les Participations Financières pour . . . . »	 94,582,722.63	 <b>Participations financières.</b>
 Total. . . . fr.	 2,009,157,922.63	

En 1932, la Société Générale a pris part à la constitution de la Société de Recherche Minière du Sud-Katanga.

Elle a assumé la part qui lui est dévolue dans le Consortium des Banques à l'occasion de l'émission des Bons du Trésor Belge 5 p. c. à 5 ans et des Emprunts de la Ville de Bruxelles et de la Ville de Gand.

La Société Générale a souscrit pour sa clientèle et celle de ses Banques Patronnées un montant important de l'Emprunt 5 p. c. à lots d'un milliard de francs émis par le Gouvernement Belge et des obligations quinquennales 6 p. c. émises par l'État.

Elle a prêté ses guichets à l'émission des actions privilégiées nouvelles de la Compagnie du Katanga et des obligations de la Société Anonyme Raffinerie Tirlemontoise.

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales affaires dans lesquelles la Société Générale est intéressée :

## I. — CHEMINS DE FER.

### **Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises. —**

L'exercice clos le 30 juin 1932 a laissé un bénéfice de 14,377,000 francs, inférieur de fr. 2,768,000 à celui de l'exercice précédent; le dividende a été fixé à 40 francs brut pour chacune des 300,000 parts sociales.

Les résultats obtenus par les principales affaires dans lesquelles la Société est intéressée, ont été, dans l'ensemble, satisfaisants.

Des trois entreprises confiées dans la Colonie à sa filiale, la **Société Africaine de Construction**, l'une est terminée et les deux autres sont arrêtées: la transformation du Chemin de fer du Congo, commencée en 1924, est achevée; la mise en service de la voie à grand écartement a eu lieu le 13 juin 1932. Au mois d'octobre 1931, M. le Ministre des Colonies a mis fin au contrat en vertu duquel la Société construisait un réseau routier dans les territoires sous mandat du Ruanda-Urundi; il a décidé aussi d'arrêter à Kamaniola la construction du chemin de fer qui doit relier le Lac Tanganyika au Lac Kivu. La Société espère que cet état de choses n'est que transitoire et que ces deux entreprises pourront être poursuivies aussitôt que la situation le permettra.

Afin de mieux coordonner ses efforts dans le domaine de la construction d'immeubles, la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises fera exécuter, à l'avenir, les travaux de l'espèce par l'intermédiaire de sa filiale, la **Société d'Études et de Construction**.

### **Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer. —**

La diminution des transports par chemin de fer s'est encore fait sentir pendant l'année écoulée, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Cependant la **Société Générale Européenne de Moyens de Transport**, dans laquelle la Compagnie Auxiliaire a une participation importante, a poursuivi le développement de son programme d'opérations avec des perspectives favorables.

**Société Belge de Chemins de fer en Chine.** — Les autorités chinoises n'ont pas modifié leur politique de mainmise sur les entreprises de chemins de fer étrangers, marquant ainsi leur mépris des engagements formels contractés par le Gouvernement.

Les sociétés intéressées continuent à défendre les droits des créanciers et font tous leurs efforts pour ramener le Gouvernement chinois au respect des conventions qu'il a librement signées.

La **Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres** a rencontré des difficultés dans le rapatriement de ses avoirs en Argentine.

L'exercice 1931-1932 a accusé un bénéfice net d'exploitation de 30,200,000 francs, sensiblement équivalent à celui de l'exercice précédent.

Après défalcation de la dotation aux Fonds de réserves et de provisions pour risques de change et compte tenu des intérêts et rentrées diverses, le produit net de l'exercice ressort à 14,000,000 de francs, contre 14,900,000 francs en 1930-1931.

Le dividende a été fixé à 25 francs français par action, contre 90 francs français précédemment; cette répartition modérée est motivée par la situation générale en Argentine.

Les recettes des premiers mois de l'exercice en cours marquent un fléchissement assez important; cependant l'état desensemencements autorise des espoirs de relèvement.

**Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.** — Les recettes ont été influencées par la mauvaise situation des industries métallurgiques et minières du pays.

La Société est parvenue à réduire ses dépenses à peu près proportionnellement à la baisse des recettes, ce qui laisse espérer pour 1932 des résultats approximativement semblables à ceux de l'année antérieure.

L'action en excès de pouvoir que la Société a intentée à l'État, devant le Comité du Contentieux du Conseil d'État, s'est terminée par un arrêt rejetant les conclusions de la Société, mais reconnaissant les accords conclus entre l'État et le « Prince-Henri ».

Se basant sur cet arrêt, la Société a décidé de réclamer des dommages-intérêts devant la juridiction ordinaire.

D'autre part, le 1<sup>er</sup> juillet, le Gouvernement a dénoncé la convention conclue en novembre 1929 concernant la reprise du réseau Prince-Henri, tandis que, récemment, un arrêt de la Cour de Cassation a annulé le contrat qui permettait à l'État de disposer du réseau Guillaume-Luxembourg. Dans ces conditions, le Gouvernement devra réexaminer l'entière-  
reté du problème ferroviaire grand-ducal.

## II. — CHARBONNAGES.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION  
des Charbonnages patronnés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE  
(Ancien bassin.)

SOCIÉTÉS	1913	1928	1929	1930	1931	1932
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Ouest de Mons . . .	405,100	771,000	718,000	683,000	670,000	543,000
Hornu et Wasmes . .	477,800	831,000	783,000	660,000	550,000	453,000
Produits . . . . .	527,900	648,600	620,900	612,900	551,900	380,500 <sup>(1)</sup>
Levant du Flénu . . .	554,000	593,300	594,100	549,000	463,800	278,900 <sup>(2)</sup>
Charbonnages Belges.	650,200	850,000	832,600	824,400	713,900	482,000
Monceau-Fontaine . .	654,600	772,300	800,000	808,200	884,000 <sup>(3)</sup>	1,002,000
Marcinelle-Nord . . .	370,700	487,500	441,000	444,500	371,400 <sup>(4)</sup>	—
Charbonnages Réunis.	605,400	547,700	491,900	542,000	532,000	424,000
Gouffre . . . . .	321,000	342,000	333,000	331,000	329,000	246,000
Grand Conty . . . . .	198,476	171,500	184,000	177,100	160,300	125,900
Bois d'Avroy . . . . .	299,000	269,300	247,000	250,100	244,900	199,700
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>5,061,176</b>	<b>6,284,200</b>	<b>6,045,500</b>	<b>5,882,200</b>	<b>5,471,200</b>	<b>4,135,000</b>

(1) Y compris la production des Charbonnages du Levant du Flénu, pendant le mois de décembre 1932.

(2) Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1932.

(3) Y compris la production des Charbonnages Marcinelle-Nord (depuis octobre 1931).

(4) Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1931.

**Charbonnages André Dumont.** — Après avoir vu, comme les autres charbonnages producteurs de charbons gras, ses stocks atteindre un niveau inquiétant, la Société se retrouve, en fin d'exercice, dans une situation normale à cet égard.

Les jours de chômage imposés par mesure générale ont réduit l'extraction de 1932 à 989,000 tonnes.

Grâce aux efforts déployés pour augmenter la production par tête

d'ouvrier, les résultats de l'exercice n'ont pas été affectés par les circonstances défavorables dans la mesure que l'on pouvait craindre.

**Société des Charbonnages de Beeringen.** — En raison de la réduction qui lui a été imposée, la production de ce charbonnage ne s'est élevée, en 1932, qu'à 660,000 tonnes.

Les travaux de premier établissement engagés l'année précédente ont été poursuivis et sont en partie terminés.

**Charbonnages de Houthaelen.** — Au puits I, les travaux ont été continués avec la plus grande régularité ; le terrain houiller a été atteint à la profondeur de 598 mètres. A la fin de l'exercice, le puits se trouvait à la profondeur de 668 mètres, soit 42 mètres en dessous de la passe congelée et 26 mètres sous la base du cuvelage métallique.

Au puits II, l'enfoncement a été contrarié, à la profondeur de 358 mètres, par une défaillance du mur de glace; il a été nécessaire de procéder à la reconstitution de celui-ci.

En fin d'exercice, on entrevoyait, pour une date prochaine, la reprise du creusement.

La situation troublée de l'industrie charbonnière de la Ruhr a pesé sur les résultats de la Société **Charbonnages Dahlbusch**. Les ventes de charbon ont baissé en 1932 de 18 p. c. comparativement à l'année 1931, et celles du coke de 15 p. c. Malgré cela, les stocks de charbons et de coke ont pu être réduits, d'une année à l'autre, respectivement de 40 et de 20 p. c.

D'autre part, au cours de l'exercice, cette Société a poursuivi activement la concentration de ses exploitations. Il en est résulté une amélioration de l'effet utile par ouvrier et par conséquent, du prix de revient.

**Charbonnages Réunis « Laura & Vereeniging » (Hollande).**

— L'extraction de 1931 a atteint 1,514,300 tonnes.

Le fléchissement continu des prix du charbon, le ralentissement de la consommation industrielle et les contingentements imposés par la France et la Belgique aux importations de charbons étrangers ont affecté les résultats.

Le bénéfice industriel de 1931 s'est élevé à 803,382 florins, dont 800,000 florins ont été consacrés à l'amortissement des installations. Le solde, augmenté du report de l'année précédente, a été reporté à nouveau.

Au cours de 1932, les prix des charbons industriels ont encore rétrogradé: ceux des charbons domestiques se sont maintenus.

L'extraction de 1932 s'établira à 1,300,000 tonnes environ, soit une réduction de 14 p. c. sur la production de 1931.

Les résultats permettront de couvrir les dépenses.

**The Chinese Engineering and Mining Company Limited (Kaiping).** — L'extraction des charbonnages de Kaiping s'est élevée, pendant le dernier exercice (1<sup>er</sup> juillet 1931 - 30 juin 1932) à 5,262,000 tonnes métriques. Les ventes ont atteint 4,837,000 tonnes.

Malgré la situation troublée de la Chine, la marche des affaires a été presque normale.

Les bénéfices se sont élevés à Lstg. 239,428 qui ont permis la distribution d'un dividende de 7 1/2 p. c. net d'impôts.

### **III. — MÉTALLURGIE — ATELIERS DE CONSTRUCTION.**

**Société d'Angleur-Athus.** — En raison des difficultés rencontrées par les industries charbonnière et métallurgique, la production des charbonnages et des usines, pour l'exercice 1931-1932, a été inférieure à celle des exercices précédents.

La division d'Athus a mis en marche la fabrication de profilés spéciaux de petites dimensions, au moyen d'engins tout à fait modernes.

**Société John Cockerill.** — Les opérations de cette Société devaient se ressentir particulièrement de la situation actuelle, étant donné qu'il s'agit d'une industrie groupant des branches d'activité qui sont au nombre de celles que la dépression économique générale a le plus atteintes : la métallurgie, les charbonnages et la construction mécanique.

L'exploitation de ses Charbonnages (Seraing et Liégeois) s'est traduite, en 1931-1932, par une perte de près de dix-sept millions, réduisant le bénéfice industriel global à 2,443,000 francs. Ce bénéfice, le report de l'exercice précédent et un prélèvement de 27,866,000 francs sur les fonds de prévision et de réserve ont permis de couvrir les frais généraux, les charges financières et les impôts.

**Société Anonyme des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de La Providence.** — Au cours de l'exercice 1931-1932, la production totale de fonte a été de 919,477 tonnes contre 959,387 tonnes pendant l'exercice précédent; celle des lingots, de 829,637 tonnes contre 875,811. Par suite des conditions du marché métallurgique, ces chiffres de production restent bien en deçà de la capacité des diverses divisions.

Le bilan clôturé au 30 juin 1932 accuse néanmoins un bénéfice de 9,121,000 francs qui a été porté aux amortissements.

**Société Métallurgique de Sambre et Moselle.** — La chute profonde des prix sur le marché métallurgique a entraîné des résultats d'exploitation déficitaires. D'autre part, l'importance de la dépréciation de ses stocks et la moins-value survenue sur ses titres en portefeuille ont amené cette Société à procéder à de larges amortissements en utilisant ses réserves et fonds de prévision. Par suite de ces circonstances, le compte

de Profits et Pertes au 30 juin 1932 se clôture par un solde débiteur de 28,861,000 francs.

**Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange (Hadir).** — Les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 1931 ont été consacrés entièrement aux amortissements. La réduction de production a surtout porté sur les poutrelles Grey. Par contre, une bonne activité des trains à fers marchands a été maintenue.

La réfection des accumulateurs et des monte-charges des hauts fourneaux, qui fait partie du programme de transformations prévu, est sur le point d'être terminée.

**Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed).** — La Société a pu maintenir dans ses usines une activité relativement satisfaisante.

Les prix de vente trop réduits ont influencé défavorablement les résultats des huit premiers mois de l'exercice. Une augmentation assez notable des commandes et une amélioration consécutive des prix se sont produites depuis septembre, de sorte que, dans l'ensemble, la Société a été moins atteinte qu'on aurait pu le craindre par la dépression économique mondiale.

La situation de trésorerie reste satisfaisante.

**Les Ateliers Métallurgiques.** — Le bénéfice au 30 juin 1932 s'est élevé à 2,188,000 francs, déduction faite des pertes sur change et des moins-values sur magasins. Ce bénéfice a été porté à un compte « Prévisions ».

Cette Société a vu ses commandes diminuer sensiblement. La production de ses usines de Nivelles et Manage est cependant restée presque normale, tandis que ses Divisions de Tubize et de La Sambre ne marchent qu'avec un personnel très réduit.

**La Brugeoise et Nicaise et Delcuve.** — La production de cette Société, pendant l'exercice 1931-32, n'a atteint que 50 p. c. environ de son niveau normal. La division de La Louvière, spécialisée dans le matériel destiné à l'exportation, et l'aciérie de Bruges ont subi particulièrement les effets de cette insuffisance d'activité. Aux résultats déficitaires qui en sont la conséquence, sont venus s'ajouter des amortissements indispensables sur les stocks en magasin et sur pertes de change.

Pour l'exercice en cours, certains ordres importants de matériel de chemins de fer pour l'intérieur compenseront partiellement le manque de commandes des marchés étrangers.

#### IV. — MÉTAUX NON FERREUX.

Indépendamment de la part importante qu'elle a prise dans les ententes et négociations internationales relatives aux métaux non-ferreux et leurs dérivés, la **Société Générale des Minerais** a poursuivi ses efforts pour assurer, à la satisfaction de ses commettants, les achats des matières premières et les ventes des produits rentrant dans son activité.

Son chiffre d'affaires a subi une diminution proportionnelle à la baisse des cours: malgré cette circonstance, le compte d'exploitation se soldera sans perte.

**Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne.** — La production de zinc brut de cette Société s'est élevée, pour l'exercice 1931, à 83,636 tonnes. Les nouvelles restrictions de fabrication que les producteurs se sont imposées, à la suite d'accords internationaux, ont ramené la production de 1932 à 60,000 tonnes environ.

Nonobstant les difficultés que traverse ce genre d'industrie, la Vieille-Montagne a pu présenter, fin 1931, un bilan accusant un solde bénéficiaire de 6,178,000 francs qui a été reporté à nouveau.

Grâce à sa puissante organisation industrielle et commerciale, cette Société, en ce qui concerne l'exercice 1932, ne semble pas avoir été atteinte par la crise aussi profondément qu'on aurait pu le redouter.

Les résultats industriels de la **Société Générale Métallurgique de Hoboken** sont restés favorables par suite de l'alimentation satisfaisante de ses différentes divisions en matières diverses pour traitement à façon.

Les bénéfices de l'exercice clôturé le 30 juin 1932 ont permis, après attribution de 28 millions au fonds d'amortissement des installations, de répartir un dividende égal à celui de l'exercice précédent, soit 15 p. c., et de reporter à nouveau un montant de 20 millions de francs.

Eu égard à la baisse ininterrompue du prix des métaux, la **Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie** a contracté sa production dans la mesure nécessaire pour en assurer l'écoulement régulier et pour réduire au minimum ses stocks de produits finis.

Bien que la production ait été ramenée à 40 p. c. environ de sa capacité, le bénéfice industriel a permis de couvrir entièrement les frais généraux et les charges financières.

Le déficit de l'exercice terminé le 30 juin 1932 s'établit à 1,870,000 fr. et représente la dépréciation des existences en magasin.

**Société anonyme G. Dumont et Frères, à Sclaigneaux. —**

Le bilan pour l'exercice 1931 s'est clôturé par une perte de 7,987,000 fr., dont 2,125,000 francs d'amortissement sur stocks de minerais et métaux.

La « **Maison Edmond Lamal** », Société pour la fabrication des plombs ouvrés, dont la Société Dumont possède le contrôle, a clôturé son bilan au 30 septembre 1932 par un solde favorable de 295,000 francs.

**Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie.** — Ainsi que nous le faisons prévoir dans notre précédent rapport, l'exercice 1931 s'est clôturé par une perte s'élevant à 4,865,000 zlotys.

Cette perte est la conséquence de la baisse du prix du zinc et de la réestimation du portefeuille-titres.

La marche industrielle des charbonnages et usines reste satisfaisante grâce à la compression du prix de revient et à la stabilisation du cours du métal. La situation s'est nettement améliorée depuis quelque temps.

La production de charbon a atteint 760,000 tonnes en 1932 contre 1,150,000 tonnes en 1931, et celle du zinc, 33,500 tonnes contre 50,000 tonnes.

Malgré ces réductions de production, les résultats de l'exercice 1932 seront satisfaisants.

La **Société des Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nouvelle-Calédonie (Calédonia)** est devenue principalement un organisme à portefeuille qui détient la moitié du capital de la nouvelle entreprise exploitante, la **Calédonickel**.

L'avenir de celle-ci se présente sous un jour favorable. Les résultats du premier exercice social, clôturé le 30 juin 1932, accuseront un bénéfice net de plus de 5 millions de francs. La Société a distribué, à valoir sur ce bénéfice, une somme de 4 millions de francs dont la moitié a été encaissée par la Société Calédonia.

Néanmoins l'exercice 1931-1932 de cette dernière se clôturera probablement par un solde déficitaire, en raison de ses charges financières élevées. La rémunération des obligations participantes a été maintenue à 10 p. c.

**Société anonyme Chaudronneries et Robinetteries Belges (Chaubel).** — Le bénéfice de l'exercice 1931, porté entièrement aux amortissements, peut être considéré comme satisfaisant, eu égard à la

diminution sensible de la production pendant le second semestre de cet exercice.

Au cours de 1932, la Société a notamment terminé différentes installations de rectification de produits volatils dérivés du charbon, mais l'insuffisance des commandes enregistrées, tant en appareils spéciaux qu'en produits ordinaires, l'oblige à marcher au ralenti.

## V. — ÉLECTRICITÉ.

La **Société de Traction et d'Électricité** a réparti, pour l'exercice 1931, les mêmes dividendes que l'année précédente, c'est-à-dire 5 francs net aux actions privilégiées et 63 francs net aux actions de capital anciennes.

Les filiales ont donné, en 1932, des résultats satisfaisants.

Nous donnons ci-après quelques indications sur la marche des principales affaires dans lesquelles la Société possède des intérêts importants :

**Tramways Bruxellois.** — Par suite du recul des recettes d'exploitation, le solde bénéficiaire de 1931 a été légèrement inférieur à celui de l'année antérieure.

Il a cependant été possible d'attribuer aux titres le même dividende que pour l'exercice 1930, soit 100 francs brut aux actions de capital et fr. 297.50 brut aux actions de dividende.

Les recettes de l'exercice 1932 sont inférieures à celles de l'année précédente.

La Société a continué à augmenter et à améliorer son matériel roulant ; elle a construit plusieurs lignes nouvelles, tout en modernisant et en développant ses moyens d'alimentation du réseau en énergie électrique.

**Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Shanghai.** — Les recettes d'exploitation se sont élevées, en 1931,

à 6,074,000 taëls, contre 4,940,000 en 1930, soit une augmentation de 22.95 p. c. Par contre, le cours moyen du taël n'a été que de 7.81 au lieu de 10.53 en 1930; cette baisse a eu pour conséquence une diminution de la valeur en francs français des bénéfices nets d'exploitation, qui ont été de 34,243,000 francs français contre 38,153,000 en 1930.

Il a été distribué pour l'exercice 1931 un dividende brut de 75 francs à 40,000 actions, contre 80 francs l'année précédente à 30,000 actions seulement, le capital ayant été porté de 75 à 100 millions de francs.

L'exercice 1932 accusera une augmentation des recettes d'exploitation, mais les bénéfices nets seront affectés par la faiblesse persistante du cours du taël. Sur ces bénéfices il a été payé, au mois de décembre dernier, un acompte de fr. 22.50 brut.

**Compagnie de Tramways et d'Éclairage de Tientsin.** — Les recettes totales de l'année 1931 se sont élevées à 3,886,000 dollars, contre 3,795,000 dollars en 1930. Cependant, par suite de la baisse du dollar chinois, il n'a pu être réparti qu'un dividende de 110 francs net par action, au lieu de 190 francs net pour l'exercice précédent.

**Société des Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi** — Une activité relative a pu être maintenue dans toutes les divisions de la Société. Les difficultés rencontrées dans l'alimentation du carnet de commandes, se sont fait particulièrement sentir à la Câblerie.

La marche réduite des ateliers a permis de mettre complètement au point certaines fabrications nouvelles récemment étudiées.

Le dividende distribué aux actions de 250 francs, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1931, a été de 37.50 francs.

La **Compagnie Électrique Anversoise** a distribué, pour l'exercice 1931-1932, un dividende de 6 francs net aux actions privilégiées et de frs. 161.75 net aux actions de jouissance.

La concession d'électricité que la Compagnie exploitait à Anvers, a pris fin le 13 février 1932.

Les négociations engagées avec l'Administration Communale d'Anvers ont abouti à la création, par la Ville d'Anvers, la commune de Lillo, la Société d'Électricité de l'Escaut et la Compagnie Electrique Anversoise, d'une Société Intercommunale, la « **Intercommunale Maatschappij voor Electriciteitsbedeeling-Antwerpen (I. M. E. A.)** »

Cette nouvelle Société, au capital de 126,400,000 francs, exploitera durant 30 ans, la distribution de l'électricité sur l'ensemble des territoires d'Anvers et de Lillo.

En rémunération de l'apport de ses installations, la Compagnie Electrique Anversoise a reçu 85,000 actions de capital de 1,000 francs de la Société I. M. E. A.

Les résultats de la **Société d'Electricité de l'Escaut** restent satisfaisants.

La vente d'énergie électrique dépasse légèrement les chiffres atteints en 1931.

La mise en vigueur, dans la plupart des communes desservies, de nouveaux tarifs de vente pour l'éclairage, a permis de compenser la diminution de bénéfices résultant de la baisse des prix de vente de l'énergie électrique à l'industrie.

La Société est intervenue également à la constitution de la « **Intercommunale Maatschappij voor Electriciteitsbedeeling-Antwerpen (I. M. E. A.)** ».

En rémunération d'apport de concessions et d'installations sur la rive gauche de l'Escaut, elle a reçu 16,400 actions de capital de 1,000 francs et 5,850 actions de dividende de l'I. M. E. A.

La Société a conclu des contrats lui assurant, pendant trente ans, la fourniture du courant primaire à l'I. M. E. A. ainsi que la gestion de ce nouvel organisme.

**Centrales Electriques des Flandres et du Brabant.** — Le bénéfice de l'année 1931, après déduction des frais généraux et charges financières, s'est élevé à 22,420,000 francs qui ont été appliqués aux amortissements.

La production des centrales, en 1932, a été inférieure à celle de l'année 1931, en raison du ralentissement d'un certain nombre d'industries consommatrices ; néanmoins, les bénéfices d'exploitation resteront sensiblement équivalents à ceux réalisés au cours de l'année 1931.

**Société d'Électricité de la Campine.** — Les bénéfices réalisés en 1931 ont permis de maintenir le dividende à 7 p. c. et de pratiquer des amortissements légèrement supérieurs à ceux de l'exercice antérieur.

Dans le courant de 1932, la vente de l'énergie a diminué pour la première fois depuis l'existence de la Société.

L'exploitation économique de la centrale de Moll atténue les effets de la régression de consommation et de l'abaissement du prix de vente de l'énergie électrique.

La **Société de Distribution du Gaz (Distrigaz)** qui a terminé en 1931 la canalisation Anvers-Bruxelles-Tertre, a été en exploitation régulière durant l'année 1932. Ses premiers résultats sont considérés comme satisfaisants.

La **Société Tramways et Électricité de Bangkok** distribue à ses parts sociales, pour l'exercice 1931-1932, un dividende brut de 60 francs au lieu de 75 francs pour l'exercice précédent.

En 1932, les recettes des tramways et de la distribution d'énergie sont en sensible diminution sur celles de l'année antérieure, par suite de la crise économique au Siam, de la baisse de la Livre sterling et des réductions, tant du prix du courant que du tarif des tramways.

**Société Nantaise d'Éclairage et de Force par l'Électricité.** — Le nombre total de kwh. vendus en 1931 fut encore légèrement

supérieur à celui de l'année antérieure; par contre, l'énergie vendue en 1932 est en diminution sur celle de 1931, par suite de la consommation moindre de la grosse clientèle industrielle.

Le dividende de 1931 a été maintenu à 10 p. c. de même que celui des parts bénéficiaires, à 60 francs.

Les bénéfices de l'exercice 1932 restent satisfaisants.

La **Compagnie des Tramways de Nantes** a réparti pour 1931 le même dividende que pour l'exercice antérieur, c'est-à-dire 7 p. c. net à ses actions nominatives.

La **Société Générale d'Exploitations Électriques de Lodz et Extensions** a payé, pour son exercice clos le 30 juin 1932, un dividende brut de 30 francs aux actions de capital, contre 40 francs pour l'exercice précédent.

La production d'énergie en 1932 est en diminution de 4 p. c. environ sur celle de 1931.

La Société polonaise d'**Électricité de Lodz** a réparti, pour 1931, un dividende de 7 p. c. contre 10 p. c. en 1930.

La **Société Électricité et Tramways en Orient** a maintenu, pour l'exercice 1931-1932, un dividende de 5 p. c.

Une convention additionnelle aux contrats de concession étend sa distribution électrique à diverses localités voisines de Smyrne; le réseau d'alimentation de ces agglomérations est en service depuis quelques mois.

L'exploitation de la **Compagnie des Tramways et d'Éclairage Électriques de Salonique** se continue sous le régime défavorable des conventions anciennes. Jusqu'ici, les efforts tentés en vue de régler, par la procédure arbitrale, divers litiges, n'ont pas abouti.

**Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles (Électrobel).** — Au cours de leur dernier exercice, la plupart des sociétés dans lesquelles l'Électrobel possède un intérêt important ont obtenu de bons résultats.

Les entreprises de distribution d'énergie électrique du groupe de la **Société Intercommunale belge d'Électricité** continuent à se développer favorablement : le nombre des abonnés et la puissance raccordée sont, dans l'ensemble, en nouvelle progression aussi bien pour l'éclairage que pour la force motrice. Les ventes réalisées par les affaires gazières accusent également une augmentation nouvelle. Le trafic des entreprises de transports en commun en Belgique n'est que faiblement influencé et les résultats de la première année d'exploitation du **Chemin de fer électrique de Bruxelles à Tervueren** ont donné satisfaction.

En dépit du ralentissement des affaires, l'activité des départements techniques du Trust reste soutenue, tant en Belgique qu'à l'Étranger. Au Caire, la construction de l'usine centrale de la **Société égyptienne d'Électricité** est en voie d'achèvement; son inauguration aura lieu prochainement.

**Société Belge Radio-Électrique (S. B. R.).** — Les bénéfices de l'exercice 1931 se sont élevés à 901,000 francs après de larges amortissements.

Il a été payé un dividende brut de fr. 43.75 aux actions de capital et de 35 francs aux actions de dividende.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1932 est en progrès sensible sur celui des années précédentes.

**Société anonyme Internationale de Télégraphie sans Fil.** — Pour l'exercice 1931, un dividende brut de 60 francs a été réparti aux 24,000 parts sociales.

L'activité de la Société s'est développée normalement en 1932, mais les résultats de cette année se ressentiront de l'accroissement du nombre des navires en chômage et de la chute de la devise anglaise.

## VI. — VERRERIES.

La **Société des Verreries de Mariemont** qui est devenue une holding de titres d'entreprises verrières, possède, en dehors de sa propre participation dans l'**Union des Verreries Mécaniques Belges**, des intérêts importants dans les **Verreries Bennert-Bivort et Courcelles Réunies**, les **Verreries des Hamendes** et les **Verreries de Gilly**, qui sont également actionnaires de l'**Union des Verreries Mécaniques Belges**; elle est en outre propriétaire d'un lot important de titres de la **Compagnie Libbey-Owens Belge**.

Le bilan de l'**Union des Verreries**, pour l'exercice 1931, avait laissé un bénéfice de 3,753,000 francs consacré aux amortissements; celui de 1932 portera la trace des multiples difficultés rencontrées, pendant l'année, par l'industrie verrière belge.

De son côté, la **Société Glaces et Verres (Glaver)** a réalisé, pour l'ensemble de ses fabrications, verres étirés Libbey-Owens, glaces et verres spéciaux, un bénéfice net de 31,255,000 francs permettant de distribuer un dividende de 100 francs brut aux 250,000 parts sociales; en raison notamment de cette rentrée, la **Compagnie Libbey-Owens** a pu, à son tour, mettre en paiement un coupon de 40 francs brut, pour chacune de ses 163,000 parts sociales.

**Société des Cristalleries du Val Saint-Lambert.** — Le protectionnisme pratiqué de plus en plus, sous toutes ses formes, par les pays consommateurs, a réduit sensiblement l'activité des multiples divisions de la cristallerie.

Plus encore que les tarifs douaniers, les restrictions à la sortie des capitaux entravent les transactions commerciales, même sur les marchés où les

demandes restent importantes. Par contre, sur les marchés encore accessibles, la concurrence est excessive.

Ces circonstances ont eu leur répercussion sur les résultats de la Société dont le bilan au 30 avril dernier accuse une perte de 3,023,000 francs qui a été amortie par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

## VII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1931 de l'**Union Chimique Belge** est de 43,564,000 francs, non compris le report de 17,305,000 fr. de l'exercice précédent.

Après déduction des charges financières, frais généraux et amortissements, le bénéfice se trouve ramené à 190,000 francs qui ont été reportés à nouveau.

La période des immobilisations est terminée ; celles qui ont été effectuées au cours des exercices précédents procurent de sérieux avantages tant sous le rapport de la capacité de production que des prix de revient.

Les fabrications d'eau oxygénée, de perborate de soude, d'acide nitrique et d'engrais nitrés ont été mises en marche avec succès. Il en a été de même pour les nouvelles installations produisant les papiers et les plaques photographiques ainsi que des articles spéciaux pour la pharmacie et la photographie.

**La Pharmacie Centrale de Belgique** a maintenu approximativement son chiffre d'affaires au niveau antérieur.

Le solde bénéficiaire de l'exercice 1931 a atteint 1,524,000 francs, qui ont été consacrés aux amortissements.

Malgré une légère diminution des ventes, la **Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo (Cophaco)** a réalisé, en 1931, un bénéfice net de 398,000 francs. En vue d'accroître

son activité, elle a conclu avec des organismes importants de la Colonie des arrangements qui lui réservent l'exécution de leur service pharmaceutique.

La **Société Etudes et Traitements Chimiques** a poursuivi son activité et a notamment continué la fabrication et la vente des sels d'urane et du sulfure de zinc phosphorescent formant la base des peintures lumineuses activées aux sels de radium.

Le chiffre d'affaires est quelque peu en régression par suite de la crise. L'exercice 1931 a laissé un bénéfice répartissable de 7,789,000 francs dont 7,775,000 francs ont été distribués en dividende.

**Société Générale d'Industries en Pologne.** — La filiale polonaise de cette Société, les « **Etablissements Chimiques Polono-Belges,** » a construit à Torun (Pologne) des usines pour la fabrication de l'acide sulfurique de contact et du superphosphate de chaux. Ces usines sont en marche depuis fin 1932.

Comme nous le rappelons par ailleurs, la **Fabrique de soie artificielle de Tubize** a fait apport à « **Fabelta** », **Union des Fabriques Belges de Textiles Artificiels**, de la partie de ses usines fabriquant la soie viscosée. La marche de la nouvelle Société, dont le premier exercice social a commencé le 1<sup>er</sup> juin 1932, est satisfaisante.

L'activité industrielle de Tubize est, de ce chef, limitée à la fabrication de la soie à l'acétate. Les ventes de cette qualité de soie, après avoir subi un ralentissement notable dans le courant du premier semestre de 1932, se sont relevées pendant les derniers mois de l'année; beaucoup de transactions sont cependant rendues difficiles, sinon impossibles, par les obstacles que la plupart des pays opposent à l'exportation de leurs moyens de paiement.

Le bilan de 1931 s'est clôturé par une perte de 9,842,000 francs.

La **Société Carbonisation Centrale** et la **Société Carbo-chimique** ont mis en marche les diverses sections de leurs impor-

tantes usines à Tertre; les résultats obtenus correspondent aux prévisions et les produits offerts sur le marché ont donné toute satisfaction.

La production de la cokerie est réglée d'après les possibilités actuelles d'écoulement. Il en est de même de la fabrication d'ammoniaque synthétique, dans les usines de la Société Carbochimique, conformément aux accords intervenus avec les autres producteurs belges et étrangers.

L'activité des usines de Tertre a été ralentie pendant les mois de juillet, août et septembre, à cause des difficultés d'approvisionnement en charbon à coke, suscitées par la dernière grève charbonnière.

**La Métallo-Chimique.** — Les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin dernier ont accusé un bénéfice net industriel de 1,600,000 francs, mais, en raison des amortissements à effectuer sur la valeur des stocks de cuivre et de sulfate de cuivre, le bilan a fait ressortir finalement une perte de 1,700,000 francs.

En juillet 1932, un incendie a détruit une partie des usines de la Société à Beersse. L'indemnité allouée par les Compagnies d'assurances couvrira entièrement les dégâts.

Pendant les travaux de reconstruction, une Société amie assurera, moyennant un prix forfaitaire, le travail de sulfatation que la Métallo-Chimique a dû suspendre elle-même momentanément.

## VIII. — NAVIGATION.

Les résultats des Compagnies dans lesquelles l'**Union Financière et Maritime (Ufimar)** est intéressée, traduisent les effets de la dépression du commerce maritime, ainsi que de l'abandon de l'étalon-or en Angleterre, de l'établissement de régimes douaniers prohibitifs et des restrictions d'importation: aussi les revenus de son portefeuille sont-ils en recul sur ceux des exercices antérieurs.

Il a été distribué, pour l'exercice 1931, un dividende net de 60 francs par titre aux parts sociales.

La **Compagnie Maritime Belge (Lloyd Royal)** n'a pas distribué de dividende pour l'exercice 1931.

Elle a maintenu ses lignes régulières vers la Colonie, vers l'Amérique du Nord, les ports du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay. Elle a suspendu temporairement ses services de l'Extrême-Orient et de la Côte Orientale d'Afrique, mais, par contre, elle a mis en ligne des vapeurs vers la Côte Orientale du Pacifique.

**Agence Maritime Internationale.** — Pour l'exercice 1931, un dividende net de 100 francs a été distribué aux actions.

L'Agence Maritime Internationale possède de gros intérêts dans les deux entreprises suivantes :

**Agence Belge de l'Est Africain.** — La politique des transports adoptée au Congo, en attirant les produits vers la Côte Occidentale de l'Afrique, a nui au développement de cette affaire, qui a pour objet l'exportation par les ports de l'Océan Indien.

**East African Shipping Agency.** — Les opérations de transit et d'entreposage de cette Compagnie ont progressé et son bilan au 31 décembre 1931 s'est clôturé favorablement.

**Ship and General Stores Company.** — L'assemblée générale ordinaire de 1932 a voté un dividende net de 100 francs par action.

L'activité de cette société reste fructueuse.

**Mercantile Maritime Engineering and Graving Docks Company.** — Le ralentissement du trafic maritime a entraîné une diminution des travaux de réparation et d'entretien des navires.

Les bénéfices de 1931 ont été appliqués à l'amortissement des installa-

tions et de l'outillage, au paiement du dividende privilégié des actions nominatives et à l'accroissement du fonds de réserve.

Les résultats de 1932 permettront de poursuivre, à une cadence satisfaisante, l'amortissement des installations.

**Belgo-British Stevedoring Company.** — Les opérations de chargement et de déchargement des navires ont laissé, pour l'exercice 1931, un bénéfice qui a permis de distribuer un dividende net de 130 francs par action.

Les perspectives de 1932 restent favorables.

**Compagnie Soutière.** — Cette Société a pour objet principal la fourniture de charbon aux navires. Sa clientèle comprend d'importants Armements belges et étrangers.

Elle a distribué, pour l'exercice 1931, un dividende net de 60 francs.

**Société de Remorquage Letzer.** — La flotte de cette Compagnie comprend vingt-trois remorqueurs.

Pour 1932, un dividende intérimaire de frs. 37.90 net a été payé le 15 novembre dernier.

**Société de Remorquage à Hélice.** — Cette entreprise est la plus ancienne des compagnies de remorquage d'Anvers. Elle possède vingt-huit remorqueurs. Ses résultats financiers ont permis la distribution d'un dividende net de fr. 78.78 pour l'exercice 1931.

## **IX. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. ASSURANCES.**

Les Banques Patronnées affirment, plus encore que de coutume, en ces temps difficiles, l'importance de la place qu'elles tiennent dans l'économie générale du pays, par le soutien qu'elles apportent à l'industrie et au commerce de leur région.

Grâce à la prudence de leur gestion et au soin avec lequel leurs dirigeants veillent à la liquidité de leur position, le crédit dont elles jouissent est à juste titre indiscuté.

Au 31 décembre, le capital des Banques s'élève, comme l'année dernière, à 330,000,000 de francs et les réserves à 407,118,000 francs.

Les rapports publiés par nos banques patronnées font ressortir l'importance des dépôts de fonds qui leur sont confiés et montrent un coefficient de liquidité encore amélioré par rapport à celui du 31 décembre 1931.

Les résultats obtenus, quoique en légère régression sur ceux de l'année précédente, sont dans l'ensemble et compte tenu des circonstances, fort satisfaisants; ils permettent, en général, le maintien du même dividende, malgré l'affectation de montants importants aux réserves et aux reports à nouveau.

Les opérations de la **Banque d'Anvers**, traitées avec sa prudence habituelle, ont fourni à l'activité de la Métropole une aide toujours plus appréciée; son bilan fait ressortir une situation extrêmement liquide.

Les bénéfices approximativement égaux à ceux de l'exercice 1931 autorisent la répartition du même dividende de 125 francs brut par action.

Le mouvement des opérations de l'**Union des Banques de Province** a été de 43 milliards de francs pour l'exercice.

La **Banque Belge pour l'Etranger** a distribué pour l'exercice 1931-1932 un dividende de 6 p.c. net d'impôts, tout en reportant à nouveau une somme de 9,270,000 francs.

Le volume des opérations s'est senti de la stagnation des affaires qui existe dans le monde entier. Les troubles monétaires et les restrictions de change qui se sont accentués dans divers pays d'Europe, les préoccupations auxquelles ont donné lieu la tenue de la Livre sterling et,

par contre-coup, celle du dollar, ont déterminé la Banque à maintenir une très grande liquidité. Elle s'assure ainsi la possibilité de faire face aux déplacements de capitaux pouvant résulter non seulement des transactions normales, mais des mouvements de l'opinion publique, très impressionnable dans les périodes troublées.

Bien que les résultats obtenus par la **Banque Italo-Belge**, au cours de son dernier exercice, se soient ressentis de l'aggravation de la crise économique et financière et de la baisse des changes en Amérique du Sud, ils peuvent être considérés comme très satisfaisants.

Les bénéfices nets, augmentés du report de l'exercice antérieur, ont atteint 20 millions; un dividende de 8 p. c. net d'impôts a été réparti aux actionnaires et le solde de 10 millions de francs a été reporté à nouveau.

La Banque Italo-Belge n'a pas manqué de contribuer aussi largement que possible au financement des exportations vers l'Amérique du Sud.

**Banque du Congo Belge.** — L'exercice clos le 30 juin 1932, ayant laissé un bénéfice de 5,315,000 francs, légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent, a permis de distribuer aux actionnaires un dividende de 10 p. c. net d'impôts, comme l'an dernier.

La dépression des affaires au Congo se reflète dans la diminution du montant des billets en circulation : celui-ci s'élève à 136,307,000 francs, contre 164,783,000 francs au 30 juin 1931.

L'encaisse-or, en lingots, de la Banque, couvre, à concurrence de plus de 50 p. c., le montant des billets en circulation.

**Banque Commerciale du Congo.** — L'exercice clôturé le 30 juin 1932 a accusé un bénéfice net de 3,181,000 francs qui a permis l'attribution d'un dividende de 8 p. c. net. Le fonds de réserve s'élève à 15,500,000 francs, en regard d'un capital de 25 millions de francs.

La clientèle a continué à trouver auprès de la Banque l'aide nécessaire

pour supporter les difficultés du moment. D'autre part, les placements en fonds publics ont été augmentés par le emploi des comptes créditeurs, dont le montant est en progression.

**Caisse Générale de Reports et de Dépôts.** — Le Conseil a décidé de proposer pour l'exercice 1932 la distribution d'un dividende brut de 125 francs par action.

**Crédit Foncier de Belgique.** — En raison de la dépression du marché immobilier, cette Société s'est montrée sévère dans l'octroi des prêts. Néanmoins, les capitaux des prêts en cours et des obligations ont été maintenus approximativement au niveau qu'ils atteignaient à la clôture de l'exercice antérieur. Bien que plus difficile, le règlement des annuités par les emprunteurs a été satisfaisant. Quelques réalisations forcées n'ont pu être évitées.

Les résultats sont du même ordre que ceux de l'année 1931, ce qui permet le maintien du même dividende, tout en dotant largement les réserves.

**Société Belge de Crédit Maritime. — Crédit Maritime et Fluvial de Belgique.** — Le contingentement des importations a rendu plus sensibles encore, pour l'industrie des transports fluviaux, les effets directs de la dépression économique : les frets, en se raréfiant, sont tombés à des taux rarement rémunérateurs. Aussi, une partie notable de la flottille belge est-elle contrainte au chômage.

La Société Belge de Crédit Maritime et le Crédit Maritime et Fluvial de Belgique ont fait preuve de la plus grande modération à l'égard de leurs débiteurs en difficultés. Ils ont subi de ce chef un fléchissement notable de leurs encaissements normaux, principalement en ce qui concerne les semestrialités de remboursement.

Les chiffres des bénéfices réalisés en 1932 restent satisfaisants pour les

deux Sociétés, malgré des amortissements importants à effectuer sur les créances.

**Société Nationale de Crédit à l'Industrie.** — Les comptes de l'exercice 1931 se sont clôturés par un bénéfice net de 26,531,000 francs, qui a permis, après affectation de 10,683,000 francs aux Fonds de réserves, de maintenir le dividende au chiffre de 50 francs brut, soit 39 francs net.

L'activité de la Société s'est continuée dans des conditions satisfaisantes, au cours de l'exercice 1932, pour lequel il sera réparti le même dividende de 50 francs brut, donnant net fr. 37.90.

La **Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie** a réalisé, au cours de l'exercice 1932, une production légèrement inférieure à celle de l'année antérieure.

Quoique les chiffres ne soient pas encore arrêtés, on peut prévoir que l'encaissement total sera d'au moins 200 millions de francs. Il est permis de croire que les résultats ne seront pas inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

**La Royale Belge.** — Malgré des annulations de polices-Accidents et des rachats de polices-Vie, plus fréquents en 1932 que les années précédentes, les affaires nouvelles ont été suffisamment nombreuses pour garder, à l'accroissement du portefeuille, une allure entièrement satisfaisante.

**Compagnie d'Assurances « L'Urbaine ».** — En dépit des nombreuses annulations et d'importantes réductions de primes consécutives à la baisse des salaires et au chômage, les encaissements de 1932 sont légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Les résultats de l'exercice permettront de renforcer sérieusement les diverses réserves, tout en maintenant le dividende à son niveau antérieur.

**Compagnie Belge d'Assurance-Crédit.** — Les incertitudes de la conjoncture actuelle continuent à imposer à cette Compagnie une grande réserve dans la conclusion de ses polices. D'autre part, les obstacles de tout genre qui paralysent les exportations gênent pareillement les opérations d'assurance-crédit dont ils réduisent l'aliment. Néanmoins, la Compagnie a présenté pour 1931 un bilan en équilibre et elle a pu maintenir sa situation au cours de l'année 1932.

**Banque de l'Union Parisienne.** — Après avoir surmonté les difficultés avec lesquelles elle avait été aux prises et dont nous avons parlé dans notre précédent rapport, la Banque de l'Union Parisienne, en vue de s'assurer de nouveaux appuis, a absorbé le Crédit Mobilier Français.

Elle a, dans ce but, porté son capital de 200 à 300 millions de francs par la création de 200,000 actions nouvelles de 500 francs chacune, entièrement libérées, qui ont servi à rémunérer les apports du Crédit Mobilier Français.

Les opérations de fusion sont terminées et la Direction s'occupe très activement du regroupement des services administratifs, de manière à réaliser l'économie de frais généraux qui était l'un des objectifs de la fusion.

La **Banque Générale du Nord**, depuis le début de la crise économique, s'est attachée tout particulièrement à maintenir, à ses avoirs, une très grande liquidité, tout en continuant à sa clientèle du Nord de la France les crédits qui lui sont nécessaires.

Les sacrifices que la Banque a dû s'imposer pour suivre cette politique de prudence et, par ailleurs, la contraction générale des opérations de banque, résultant de la stagnation des affaires, ont influencé défavorablement les résultats de l'exercice 1931. Toutefois, la réduction à 5 p. c. du dividende de cet exercice a permis de reporter à nouveau une somme de plus de 3 millions de francs.

**Société Hypothécaire Belge-Américaine. — Banque Hypothécaire Franco-Argentine.** — Les opérations de ces deux Sociétés se poursuivent normalement dans la République Argentine, dont la situation commerciale est redevenue plus favorable.

Les entraves mises à la libre sortie des capitaux de ce pays ont eu pour conséquence d'enrayer la dépréciation de sa monnaie, mais ces dispositions ont créé à ces Sociétés de sérieuses difficultés pour la détermination de leurs bénéfices, qui ne peuvent être considérés comme définitivement acquis qu'après rapatriement des sommes nécessaires à leur répartition.

**Banque d'État du Maroc.** — Le Maroc n'est pas à l'abri de la crise générale, mais son agriculture est protégée par la facilité que lui accorde la France d'importer du blé en franchise; d'autre part, l'exécution d'un important programme de travaux publics, notamment pour la jonction par chemin de fer du Maroc avec l'Algérie, entretient un bon courant d'affaires. Il est donc probable que la Banque d'État du Maroc obtiendra pour l'exercice 1932 des résultats très proches de ceux des exercices précédents, qui se sont traduits par un dividende de 160 francs par action en 1930 et en 1931.

**Wiener Bank-Verein.** — La situation économique générale de l'Autriche ne s'est guère améliorée au cours de l'année 1932.

Le pays reste aux prises avec de sérieuses difficultés mais, grâce aux efforts du Gouvernement, le budget de l'État se présente dans de meilleures conditions et il semble que l'on puisse espérer une certaine détente dans la situation monétaire.

Les répercussions de la débâcle du Credit-Anstalt se font encore très vivement sentir, non seulement sur les finances publiques, mais également sur la situation des banques dont les opérations se trouvent réduites au minimum.

Au cours de l'année 1932, le Wiener Bank-Verein a procédé à une refonte de son capital, ce qui a permis notamment d'effectuer des amortissements devenus nécessaires.

Pendant l'année 1932, la **Banque des Règlements Internationaux** a surtout développé son rôle d'organe de liaison entre les banques centrales. Prenant attitude dans l'instabilité monétaire actuelle, le Conseil d'administration a voté unanimement une résolution préconisant le rétablissement du fonctionnement de l'étalon-or entre les nations. La Banque des Règlements Internationaux a été appelée à prendre une part active à la préparation de la Conférence Economique Mondiale.

Elle a continué son assistance à divers Instituts d'émission de l'Europe Centrale, tout en maintenant sa liquidité à un niveau élevé.

Les bénéfices nets du deuxième exercice social, clos le 31 mars 1932, ont dépassé 15 millions de francs suisses. Ils ont permis la distribution du dividende statutaire de 6 p.c. Le solde a été réparti conformément aux statuts, et les réserves, jointes au total des divers fonds de prévision, atteignent environ 50 millions de francs suisses.

**Crédit Foncier d'Extrême-Orient.** — Pour l'exercice 1931, les dividendes suivants ont été répartis :

Aux actions ordinaires . . . . .	40 francs nets
Aux parts de fondateur . . . . .	1,100 » »
Aux dixièmes de part . . . . .	110 » »

En raison de l'incertitude de la situation générale, le Crédit Foncier d'Extrême-Orient a poursuivi son activité avec prudence, en Chine et en Malaisie, exigeant pour ses prêts des garanties particulièrement sévères.

Le bilan de 1931 fait apparaître une provision pour fluctuations de change de 4 millions de francs. L'administration s'est efforcée de parer à la dépréciation de la monnaie des Straits Settlements, dont la

valeur dépend de celle de la livre sterling, en réduisant les prêts dans cette colonie. L'exécution de gages, imposée par la défaillance d'un certain nombre d'emprunteurs, a provoqué une augmentation importante du domaine immobilier de la Société.

## X. — INDUSTRIES DIVERSES.

**Compagnie Immobilière de Belgique.** — Au cours de l'exercice écoulé, les ventes de terrains et d'immeubles ont été conclues à des prix rémunérateurs malgré la crise qui a atteint la propriété foncière.

La Société a acquis d'importants terrains, dont elle poursuit la réalisation dans des conditions intéressantes.

En vue de mettre en valeur ses terrains situés dans l'agglomération bruxelloise et dans la banlieue d'Anvers, elle a commencé des travaux de voirie.

**Société des Faubourgs de Bruxelles** (en liquidation). — Le litige qui existe entre l'Administration fiscale et la Liquidation de la Société recevra, prochainement, une solution satisfaisante. Il pourra être procédé alors à la liquidation définitive et à une répartition finale aux actionnaires.

**Union Financière et Industrielle Liégeoise.** — Dans l'ensemble, la situation des entreprises dans lesquelles cette Société est intéressée est restée relativement satisfaisante. Il en est ainsi notamment pour les **Usines à Cuivre et à Zinc de Liège**, la **Manufacture de Caoutchouc O. Englebert Fils et C<sup>ie</sup>**, les **Papeteries Godin**, les **Poudreries Réunies de Belgique**.

Les travaux du Tunnel sous l'Escaut à Anvers, entrepris par la Société

des **Pieux Armés Frankignoul**, se sont poursuivis avec succès et en avance sur les délais prévus pour l'exécution.

Le bilan de la **Fabrique Nationale d'Armes de Guerre** au 30 juin 1932 s'est clôturé par un bénéfice de 3,887,000 francs porté en amortissement. L'usine de Bruges, qui est en pleine activité, a été complétée récemment par un atelier pour la fabrication des douilles d'artillerie.

**Société de Merbes-Sprimont.** — La situation de l'industrie marbrière ne s'est pas améliorée. Néanmoins, la Société supporte convenablement la période de dépression.

L'exercice clos le 30 juin 1932 accuse une perte d'environ 5 millions de francs, due essentiellement à un amortissement d'environ 6 millions sur portefeuille.

**Société Nationale pour l'Etude des Transports aériens (S.N.E.T.A.).** — Par suite de la crise économique et de la réestimation du Portefeuille, lequel présente une moins-value de 3,654,000 francs, l'exercice 1931 s'est clôturé par une perte de 3,275,000 francs.

Le manque de commandes suffisamment importantes en matériel aéronautique a influencé les résultats de la **Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques (S.A.B.C.A.)**. Son bilan, au 31 décembre 1931, accuse une perte de 6,868,000 francs, après affectation de 7,054,000 francs à des amortissements.

Les services de la **Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne (S.A.B.E.N.A.)**, ont continué à fonctionner tant en Europe qu'en Afrique, avec la plus grande régularité. Le bénéfice net de l'exercice 1931, soit 986,000 francs, a permis la distribution d'un dividende de 6 p. c. au capital versé.

**Société Raffinerie Tirlemontoise.** — Les résultats de l'exercice 1931-1932 ont pâti des difficultés d'exportation et de la chute de la Livre sterling.

Tenant compte du bénéfice reporté de l'exercice 1930-1931, qui se chiffrait par 11,969,000 francs, le montant répartissable s'est élevé à 36,458,000 francs, dont 19,214,000 francs ont été appliqués au fonds d'amortissement des installations, et 11,969,000 francs à la répartition d'un dividende de 5 p. c.

La dernière Conférence sucrière internationale a mis au point toutes les questions qui restaient en litige; dans ces conditions, il semble que l'on puisse escompter une amélioration sensible des résultats d'exploitation des entreprises sucrières.

## XI. — ENTREPRISES COLONIALES.

**Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.** — Le rendement des lignes construites et exploitées par cette Compagnie, — et dont l'objet essentiel est de desservir le Katanga et d'en exporter les productions, — s'est ressenti notamment de la contraction de l'activité minière et industrielle de l'Union Minière du Haut-Katanga.

Sur le **Chemin de Fer du Katanga** (C.F.K.) la régression du trafic, comparativement à l'année 1930, a été de 13 p. c. pour les voyageurs et de 43 p. c. pour les marchandises payantes.

De son côté, la ligne Port Francqui-Bukama de la Société des **Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo** (Léokadi) a enregistré une diminution de trafic de 20 p. c., tant pour les voyageurs que pour les marchandises payantes.

L'incidence de ce recul a pu être compensée en partie par la compression des dépenses d'exploitation; cette compression est de l'ordre de 44 p. c. pour le Chemin de fer du Katanga et de 29 p. c. pour la ligne Port Francqui-Bukama.

En réduisant ses dotations pour amortissements, la Compagnie du Chemin de fer du Katanga a pu distribuer les mêmes dividendes que pour l'exercice 1930, soit net fr. 54.30 aux actions privilégiées et fr. 12.11 aux actions ordinaires.

De son côté, la Société Léokadi a encore été en mesure, sans devoir recourir à la garantie d'intérêt de la Colonie, de payer pour l'exercice 1931, le dividende de 7 p. c. sur le capital actions privilégiées investi, au 31 décembre 1931, dans la ligne Port Francqui-Bukama.

Il est à remarquer que ce n'est que depuis le 10 mars 1932 que l'exploitation de la ligne Tenke-Dilolo influencera les résultats de la Société Léokadi; jusqu'à cette date, les résultats de l'exploitation provisoire ont été incorporés au compte de premier établissement.

Les études de la ligne Port Francqui-Léopoldville, poursuivies par la Compagnie du B.C.K., sont terminées.

Les installations industrielles de la **Société Exploitation Forestière au Kasai**, établies à Kakenge, sur la ligne Port Francqui-Bukama, viennent d'être mises en marche et leur production apportera un aliment intéressant au trafic de retour de cette ligne ainsi que du Chemin de fer du Katanga.

**Compagnie du Chemin de fer du Congo.** — Les opérations de mise à l'écartement définitif de 1<sup>m</sup>067, préparées par des études minutieuses, ont été réalisées les 12 et 13 juin 1932, avec une rapidité telle qu'il n'en est résulté pratiquement aucune interruption dans le trafic. Ce travail considérable sur une ligne de 400 kilomètres a été accompli en moins de quarante-huit heures.

Les travaux des nouvelles installations maritimes de Matadi et Ango se poursuivent activement. La première partie du mur de quai de Matadi, mesurant 424 mètres de long, est achevée et permet déjà l'accostage simultané de plusieurs bateaux. Les travaux de transformation de l'ancien pier, en amont, qui ajouteront 600 mètres de quai, sont en cours. L'appontement d'Ango est également entré en service.

Le bilan de la Compagnie, pour l'exercice clôturé le 30 juin 1932, accuse une perte de 18,800,000 francs. Celle-ci résulte du resserrement du trafic qui, à l'importation, est tombé de 65 p.c. et à l'exportation de 23 p.c. par rapport aux chiffres maxima enregistrés en 1930. Cette réduction de trafic fait supporter aux produits et marchandises transportés une proportion énorme des frais fixes et des charges financières de la Compagnie.

La **Société Auxiliaire Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (Auxilacs)** a enregistré des résultats très satisfaisants pour l'exercice 1931: les dividendes ont été maintenus à fr. 27.15 aux actions de capital et 50 francs aux actions de fondateur.

Les disponibilités de cet organisme le mettent en mesure de s'associer largement au financement des initiatives visant à l'exploitation des concessions minières dans les régions Nord-Est de la Colonie.

Ses participations principales sont toujours constituées par des actions et obligations de la **Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains** et par des actions de capital et parts de fondateur de la **Compagnie Minière des Grands Lacs Africains**.

La **Compagnie des Chemins de Fer** a pu équilibrer son compte d'exploitation pour l'exercice 1931; cependant, le bilan de cet exercice fait encore apparaître la perte d'exploitation antérieure, se chiffrant par 9,660,000 fr. En conséquence, le service du dividende statutaire des actions, de

l'intérêt des obligations et de l'amortissement a de nouveau été assumé par la Colonie, conformément aux conventions.

Cette Compagnie gère un vaste territoire minier et se trouve intéressée aux résultats des sociétés, en nombre croissant, qui mettent en valeur ses richesses aurifères et stannifères. Les recettes provenant de cette activité sont déjà intéressantes et appelées à progresser au fur et à mesure du développement de la production.

L'extraction aurifère de la **Compagnie Minière** a dépassé, en 1932, 1,300 kilogrammes. Celle de l'exercice 1931 avait atteint 1,150 kilogrammes et les résultats de cet exercice ont assuré, comme précédemment, le paiement de l'intérêt de 7 p. c. aux actions de capital.

En vertu d'accords conclus entre les principaux producteurs de cuivre, l'**Union Minière du Haut-Katanga** a réduit sa production, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1932, sur la base de 40,000 tonnes par an, pour la période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1933.

Les droits d'entrée décrétés ou envisagés par certains grands pays consommateurs, ayant amené de nouvelles perturbations sur le marché du cuivre, des négociations ont eu lieu récemment entre les producteurs intéressés, en vue d'établir un nouveau programme de production, adapté au rythme actuel de la consommation. Ces négociations n'ont pas encore abouti à un accord.

La production de radium et de cobalt a pu être maintenue à un niveau satisfaisant. Enfin le traitement de certains minerais de cuivre a donné lieu à une récupération intéressante de métaux précieux (argent, platine, or).

La Société est intervenue dans la création de la **Société de Recherche Minière du Sud-Katanga**, en y prenant une importante participation; elle lui a notamment fait apport des permis de recherches qu'elle déte-

nait dans la région sud du Katanga, et qui avaient fait l'objet d'études et de travaux encourageants.

Les bénéfices bruts de l'exercice 1931 de l'Union Minière se sont élevés à 163,400,000 francs, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent. Après défalcation des charges financières et amortissements, le solde disponible du compte de profits et pertes a servi à payer le dividende fixe de 30 francs net aux actions privilégiées, le solde de 66,700,000 francs ayant été reporté à nouveau.

La **Société Générale des Forces Hydro-Électriques du Katanga (Sogefor)** est entrée, à partir de l'exercice 1931, en période d'exploitation et a établi, pour la première fois, un compte de profits et pertes. Celui-ci a fait ressortir, après de notables amortissements, un solde disponible de 6,087,000 francs, assurant un dividende net de fr. 30, aux 160,000 actions de capital.

La quantité d'énergie fournie en 1931, à l'Union Minière du Haut-Katanga, a atteint 139,000,000 de kwh. Il y a lieu de prévoir, pour l'exercice écoulé, une réduction sérieuse de la production ; les résultats se maintiendront cependant favorables.

La **Société Générale Africaine d'Electricité (Sogelec)**, à laquelle « Sogefor » a confié l'exploitation de certains postes de transformation et l'entreprise du transport et de la distribution, a réalisé, pour l'exercice 1931, un bénéfice net de 6,292,000 francs et réparti également un dividende net de 30 francs à ses 160,000 actions de capital, tout en procédant à de larges amortissements.

**Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga (Sogechim).** — Le capital, qui avait été fixé à 100 millions de francs, a été ramené, dans le courant de 1932, à 50 millions, par suite de modifications apportées au programme initial de la Société, réalisé dans des conditions plus favorables qu'on ne l'avait espéré.

Les comptes de l'exercice 1931, après déduction de 3,216,000 francs pour amortissements, ont laissé un bénéfice net de 9,990,000 francs; il a été alloué une somme de 3,500,000 francs au fonds de prévisions et distribué un dividende brut de 8 p. c. au montant libéré des actions.

**Charbonnages de la Luena.** — L'extraction de 1931 a été de 76,000 tonnes et les comptes se sont clôturés par un léger bénéfice.

Au cours de 1932, la Société a pâti de l'électrification des installations de l'Union Minière, son principal client; d'autres débouchés lui ont été fermés à la suite du retour à la chauffe au bois, dont l'abondance de main-d'œuvre a, en certains domaines, rendu l'emploi plus avantageux que le charbon. Pour ces raisons, l'exploitation des charbonnages vient d'être provisoirement arrêtée.

La **Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière)**, ainsi que les sociétés diamantifères dont elle assure l'exploitation et le service commercial, ont retiré, comme précédemment, des avantages indiscutables des accords conclus entre tous les producteurs sous les auspices du Syndicat du Diamant de Londres.

Par l'effet de ces accords, le marché du diamant a été en mesure de profiter des premiers symptômes d'amélioration dans la situation économique et s'est assez sensiblement redressé pendant le second semestre de 1932.

La Forminière développe avec succès, tant dans ses exploitations propres que dans celles des sociétés affiliées, sa politique de compression du prix de revient.

Tout en maintenant la production de 1932 au niveau des années antérieures, il a été possible de réduire considérablement les cadres du personnel blanc et les effectifs de main-d'œuvre indigène.

Le bénéfice net accusé par la Forminière, au bilan de l'exercice 1931, s'élève à 16,327,000 francs. La répartition de ce bénéfice a été réservée, eu

égard aux circonstances, mais la Société y procédera vraisemblablement vers la fin du premier trimestre de 1933. On peut prévoir que les dividendes qui seront proposés pour les deux catégories d'actions, à l'assemblée générale extraordinaire à convoquer à cet effet, seront du même ordre que ceux afférents à l'exercice 1930, soit net fr. 170.15 aux actions de capital et fr. 145.25 aux actions de dividende.

La production d'or de la **Société Minière de la Tele**, filiale de la Forminière, pour compte de celle-ci et de la **Société Minière de l'Aruwimi-Ituri**, s'est élevée, en 1932, à 615 kilogrammes, contre 595 kilogrammes en 1931.

D'autre part, la Société Minière de la Tele a accepté, en 1932, de mettre à la disposition de différents organismes, titulaires de concessions dans le territoire de la Compagnie des Grands Lacs, l'expérience qu'elle a acquise depuis longtemps en matière d'exploitation aurifère. Il en est déjà résulté une augmentation de leur production qui s'affirmera encore en 1933.

La **Société Forestière et Commerciale du Congo Belge** a développé ses plantations de caféiers qui couvrent actuellement 700 hectares environ et ont déjà donné, en 1932, une récolte de 300 tonnes de café. L'exploitation forestière et la menuiserie ont marché au ralenti.

La **Société d'Élevage et de Culture au Congo Belge** compte, à fin 1932, un troupeau de 28,500 têtes de bétail. Elle assume la direction technique de la Compagnie Pastorale du Lomami (12,000 têtes de bétail) et de la Société Lovoi au Lomami (2,500).

**Société Minière du Bécéka.** — Le bilan de l'exercice 1931 s'est soldé par un bénéfice net de 19,611,000 francs. Sa répartition, qui avait été également différée, a été décidée récemment et s'est traduite par la mise en paiement d'un dividende net de fr. 124.50 aux actions de capital et de fr. 103.75 aux actions de dividende.

La production de 1932 a été sensiblement équivalente à celle de 1931.

La **Société Minière du Kasai**, la **Société Minière du Luebo** et la **Société Minière de la Lueta** ont réalisé ensemble, pour l'exercice 1931, un bénéfice net de près de cinq millions de francs.

Les dividendes nets viennent d'être fixés respectivement à fr. 78.85, fr. 26.97, et fr. 15.56.

La production obtenue en 1932 par la **Forminière**, pour le compte commun de ces trois organismes, n'est que légèrement inférieure à celle de 1931.

La production de la **Compagnie des Diamants de l'Angola** est en nouveau progrès en 1932.

Les résultats de l'exercice 1931 ont été à peu près semblables à ceux de l'exercice précédent; ils ont autorisé la distribution d'un dividende de un shilling qui avait été payé par anticipation.

La **Société des Mines d'Or de Kilo-Moto** accuse, pour 1932, une production de plus de 6,000 kilogrammes, représentant un nouveau progrès sur celle de 1931, qui était de 5,300 kilogrammes. Le solde bénéficiaire, en augmentation, en 1931, a permis de majorer les dividendes qui ont été fixés à fr. 43.06 net pour les actions privilégiées, fr. 13.06 net pour les actions de jouissance et fr. 5.04 net pour les parts bénéficiaires.

La **Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi (Miné-tain)** a continué l'organisation de ses concessions par des travaux de développement et de préparation des gisements reconnus ainsi que par des aménagements routiers. Les recherches, poursuivies méthodiquement à la faveur de la prorogation des droits miniers de la Société, ont décelé des réserves stannifères nouvelles ainsi que deux dépôts aurifères. Dès à présent, onze gisements de cassitérite ont été dénoncés.

Le récent relèvement des cours de l'étain met la Société en mesure d'envisager incessamment une activité productive.

La **Société de Colonisation Agricole au Mayumbe** a produit, en 1932, environ 1,520 tonnes d'huile de palme, 1,100 tonnes de palmistes, chiffres en augmentation sur ceux de 1931, et 275 tonnes de cacao.

**Compagnie Cotonnière Congolaise (Cotonco).** — La production cotonnière du Congo Belge en 1932 est inférieure de près de 45 p. c. à celle de 1931, qui s'était élevée à 14,600 tonnes de coton-fibres. Divers éléments ont contribué à ce fléchissement : suspension temporaire de la culture dans certaines zones du Haut-Uele, trop éloignées des ports fluviaux, manque de propagande officielle, ravages provoqués par les insectes dans les plantations de l'Uele, semis tardifs dans les régions du Sud.

La campagne de 1933 bénéficiera de la réouverture, à la demande du Gouvernement, des zones de l'Uele et du Maniéma, précédemment fermées, ainsi que des extensions de cultures dans l'Ubangi, dans certaines régions du Kasai et du Lomami.

La Compagnie Cotonnière Congolaise et ses deux filiales au Congo Belge, la **Société Cotonnière du Népoko** et la **Société Cotonnière du Bomokandi**, ont traité, en 1932, environ 6,500 tonnes de coton-fibres, maintenant ainsi leur participation proportionnelle dans la production totale du Congo.

Les prix du coton ont reculé au point de toucher, vers la fin du premier semestre 1932, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 1848 ; un redressement assez vif, opéré pendant les mois d'août et de septembre, n'a pas persisté et les prix sont revenus, en fin d'année, aux environs des cours de juillet.

Le Gouvernement de la Colonie continuera, pour la récolte de 1933, l'aide temporaire déjà accordée en 1932 aux sociétés cotonnières, en leur faisant les avances de fonds nécessaires.

Par suite de ventes dans des conditions peu favorables, le compte de profits et pertes de la Cotonco, pour l'exercice 1931, n'a pu

être équilibré qu'au moyen de l'utilisation d'une réserve spéciale de 25 millions. Le bilan de cet exercice présente encore la perte reportée de l'exercice 1930, soit 12,982,000 francs.

La **Société Intertropical-Comfina** a clôturé son bilan de l'exercice 1931 par une perte de 4,965,000 francs, mais les réserves diverses s'élèvent à plus de 100,000,000 de francs.

Elle dispose ainsi d'amples ressources grâce auxquelles elle peut attendre avec confiance le réveil de l'activité commerciale.

La **Société du Haut-Uele et du Nil** a reporté à nouveau un bénéfice net de 1,547,000 francs qui avait été réalisé malgré une perte de change de 3,817,000 francs résultant de certains investissements. Cette Société possède également d'importants fonds de réserve.

**Société des Minoteries du Katanga.** — Le bilan de l'exercice 1931, après des amortissements à concurrence de 1,700,000 francs, fait apparaître un bénéfice net de 1,421,000 francs qui a permis de distribuer aux actionnaires un dividende de 5 p. c., soit brut fr. 22.50 par action libérée de 90 p. c.

La Société a adjoint à son activité principale, constituée par les opérations de mouture, la représentation commerciale du sucre congolais dans le Katanga. La propagande qu'elle a entreprise en faveur de la consommation locale de ce produit, notamment parmi les populations indigènes, a été féconde : de 60 tonnes en 1930, les ventes sont passées à 300 tonnes en 1931, malgré la forte diminution des effectifs de main-d'œuvre industrielle, et elles atteindront vraisemblablement un chiffre supérieur encore en 1932.

**Société Africaine de Construction.** — Le dividende de l'exercice 1932 a été fixé, comme précédemment, à 10 p. c. du capital versé.

Les travaux de transformation du chemin de fer Matadi-Léopoldville sont terminés et la nouvelle ligne a été mise en service.

Les travaux de génie civil de l'usine hydro-électrique de la M'Poso sont en bonne voie d'achèvement. D'autre part, les travaux de construction du chemin de fer du Kivu et du réseau routier du Ruanda-Urundi sont toujours arrêtés pour des raisons d'ordre budgétaire.

La **Compagnie Foncière du Katanga** a réalisé, pendant l'exercice 1931, un bénéfice net de 4,663,000 francs, après allocation d'une somme de 5,808,000 francs aux amortissements et aux fonds de prévoyance et d'assurance.

Les actions privilégiées ont touché leur dividende statutaire de 7 p. c. brut soit fr. 29.05 net et les actions série A un dividende de 2 p. c.

L'activité du service de construction s'est considérablement ralentie en 1932, mais les recettes de loyers, tout en accusant également une réduction, sont demeurées satisfaisantes.

La Compagnie dispose de larges disponibilités provenant en partie d'amortissements et en partie d'une modification de son programme.

Le statut imposé au **Comité National du Kivu** comportait des obligations ayant le caractère de charges de souveraineté; elles ont entravé l'accomplissement de sa mission économique et absorbé une partie notable de ses ressources financières. Ce statut devra, à la lumière des enseignements, subir des modifications comportant notamment un allègement de la structure financière de l'organisme.

Il convient de rappeler que le Comité National a éveillé une activité intense dans une région éloignée des grands courants économiques, la dotant de moyens de transports et y effectuant des prospections agricoles, forestières et minières.

Ce programme se développe activement par diverses filiales, notamment la **Société Auxiliaire Agricole du Kivu (S.A.A.K.)**, la **Société Immobili-**

lière au Kivu (S.I.M.A.K.), la Compagnie Immobilière du Nord du Kivu (C.I.M.N.O.K.I.) et la Société des Chemins de fer au Kivu (C.E.F.A.K.I.).

La création d'une Société Minière, filiale du Comité, est encore à l'étude; d'autre part, la question des voies et moyens destinés à l'achèvement du Chemin de fer au Kivu est dans l'attente d'une solution.

Le bilan du Comité National, pour l'exercice 1931, accuse un solde déficitaire de 927,000 francs, après imputation d'une somme de 1 million 229,000 francs pour amortissements.

**Compagnie du Katanga.** — Cette Société a pris l'initiative de constituer, avec le concours de l'Union Minière du Haut-Katanga et d'autres organismes ayant directement ou indirectement des intérêts dans la Colonie, la **Société de Recherche Minière du Sud-Katanga.**

Cette nouvelle entreprise, au capital de 46 millions de francs, est chargée de rechercher tous gisements de minerais dans le Sud de la Province du Katanga et d'en assurer, éventuellement, l'exploitation par l'entremise d'une ou de plusieurs sociétés filiales.

En vue de participer à cette constitution, la Compagnie du Katanga a augmenté son capital de 4,200,000 francs à 7,200,000 francs par la création et l'émission de 6,000 actions privilégiées nouvelles de 500 francs. Cette opération, qui a été réalisée à des conditions favorables pour les actionnaires, a obtenu un plein succès.

La Compagnie recevra un certain nombre d'actions entièrement libérées, en rémunération de l'apport de sa convention avec la Colonie.

Le bilan de la Compagnie du Katanga, pour l'exercice 1931, s'est soldé par un bénéfice net de 9,959,000 francs qui a donné lieu à la répartition d'un dividende net de fr. 247.55 aux actions privilégiées et de fr. 212.19 aux actions ordinaires.

**Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.** —

La Compagnie a poursuivi énergiquement la tâche de réorganisation et d'adaptation de ses filiales, rendue nécessaire par le ralentissement de leur activité.

Certaines d'entre elles ont pu rémunérer leur capital. De tels résultats sont satisfaisants et de nature à inspirer confiance.

Par rapport à sa valeur d'inventaire, qui s'élève à 147,712,000 francs, la plus-value du portefeuille de la Compagnie est de plus de 60 millions.

Le bilan de l'exercice 1931-1932 accuse un bénéfice net de 4,474,000 francs, sur lequel une somme de 1,071,000 francs a été affectée à des amortissements.

Après répartition d'un dividende de 5 p. c. aux actions privilégiées, il a été reporté à nouveau 3,103,000 francs.

Nous donnons ci-après des renseignements sur la marche des principales affaires du portefeuille de la Compagnie.

La **Société Belge Industrielle et Minière du Katanga (Simkat)** a continué, pendant l'exercice écoulé, la reconnaissance de ses gisements d'étain des Monts Kibara. Malgré les cours dépréciés actuels de l'étain, certaines parties de ces gisements pourront être mises en exploitation, dès qu'auront été créés les moyens de communication nécessaires.

La Société a réalisé en 1931 un bénéfice de 2,440,000 francs, provenant principalement des revenus du portefeuille ; après amortissements, une somme de 1,250,000 francs a été transférée à la réserve spéciale.

**Compagnie Immobilière du Congo.** — La Compagnie a réalisé quelques opérations foncières intéressantes au cours de l'exercice écoulé ; les branches « location de terrains et d'immeubles » et « assurance incendies et automobiles » ont donné de bons résultats.

Les effets de la dépression générale ont continué à peser sur son activité en matière de prêts hypothécaires.

Par suite du ralentissement de la construction en Afrique, le bureau

d'architecture a été supprimé et l'exploitation de la carrière et de la marbrerie de Lukala arrêtée.

Le bilan de l'exercice 1931 s'est clôturé sans bénéfice ni perte; la réserve extraordinaire de 3,500,000 francs, a été affectée à divers amortissements.

**Ciments du Katanga.** — L'exercice 1931 a laissé un bénéfice net de 7,500,000 francs environ, contre 16,400,000 francs en 1930. Un dividende de 175 francs net a été distribué aux actionnaires.

Les ventes de ciment ont diminué considérablement. La Société a constitué un important stock de clinker et a arrêté la cuisson depuis février 1932, ne laissant en activité, depuis cette date, que son atelier de mouture.

**Ciments du Congo.** — L'exercice 1931 s'est terminé par un bénéfice net de fr. 3,792,000, indépendamment d'un amortissement de 1,500,000 francs.

Ce bénéfice a permis d'affecter trois millions à un compte de prévision et de reporter à nouveau fr. 570,000.

Pour l'année 1932, les ventes se sont encore ralenties et des réductions de prix ont dû être consenties; néanmoins la Société espère pouvoir présenter un bilan sans perte.

**Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga (Trabeka).** — Cette Société a fait, en 1931, un bénéfice de 11,150,000 francs et distribué, comme pour 1930, un dividende de 150 francs net à ses actionnaires.

Elle a étendu son champ d'activité aux deux Rhodésies et à l'Afrique du Sud où elle exécute des entreprises importantes. Au début de 1932, elle a créé, avec le concours d'une Compagnie française, la **Société Franco-Belge d'Entreprises de Travaux en Afrique**, qui a obtenu l'adjudication de divers travaux en Afrique Equatoriale Française.

**Compagnie Industrielle et de Transports au Stanley-Pool (Citas).** — L'exercice 1931 s'est clôturé par un bénéfice de 1,275,000 francs qui, augmenté du report de l'exercice précédent, a permis d'affecter 961,000 francs aux amortissements et de reporter 1,473,000 francs.

Le tonnage transité a diminué encore, malgré la reprise, par la Société, du port public de Léopoldville, mais les dépenses d'exploitation ont subi une compression à peu près correspondante. La période des immobilisations étant terminée, toute reprise des transports se répercutera directement sur les résultats.

**Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo.** — Le bilan de l'exercice 1931 se clôture sans bénéfice ni perte ; les amortissements extraordinaires, rendus nécessaires par la chute des cours des produits, la baisse de la livre sterling et le rajustement des prix de vente des marchandises aux prix de remplacement, ont été effectués par un prélèvement sur les réserves.

L'exploitation commerciale a été déficitaire. Par contre, l'activité industrielle de la Société ne s'est pas relâchée au cours de l'exercice 1931 : les diverses exploitations, grâce à une compression énergique des dépenses et une organisation rationnelle des divers départements, ont donné, en 1931, un bénéfice net de 878,000 francs. La Société poursuit, avec succès, la réalisation de son programme d'industrialisation.

Quant aux plantations, leur étendue était au 31 décembre 1932 de 2300 hectares contre 1245 hectares fin 1931. L'aménagement des plantations nouvelles s'effectuant actuellement à des conditions extrêmement avantageuses, le prix de revient des produits se comprime progressivement.

**Compagnie des Produits du Congo.** — L'exercice 1931 accuse une perte de 374,000 francs.

La réduction des frais d'exploitation et l'amélioration du rendement des usines ont permis de mettre les prix de revient de la production agricole et industrielle en harmonie avec les cours de vente.

Au point de vue commercial, la Société a décidé la fermeture de certains comptoirs, mais a développé, par contre, les branches d'activité dont elle escompte un rendement constant.

La situation de la section d'élevage est pleinement satisfaisante. L'effectif des troupeaux, qui se trouvent en excellente condition, est passé de 4,940 têtes de gros bétail en 1931, à 5,550 en novembre 1932. Cette section est encore susceptible d'un développement intéressant.

**Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo (A. B. C.)** — Le bilan de 1931 s'est clôturé sans bénéfice ni perte, après prélèvement sur le fonds de réserve d'une somme de 4,367,000 francs, consacrée à des amortissements extraordinaires.

Le nouvel hôtel de Léopoldville, achevé en décembre 1931, n'a été mis en exploitation que partiellement.

Au cours de l'exercice 1932, l'A. B. C. a cessé toute activité commerciale pour se livrer uniquement à l'exploitation des hôtels.

**Société des Frigorifères du Congo (Sofrigo).** — Les comptes de l'exercice 1931 se soldent par un bénéfice de 1,572,000 francs. Cette somme a permis d'effectuer des amortissements à concurrence de 556,000 francs, de rembourser l'avance consentie par la Colonie pour le paiement du dividende de l'exercice 1930 et de distribuer aux actionnaires un dividende de 6 p. c.

La Société a pu maintenir le volume de ses affaires à un niveau intéressant, malgré la diminution sensible de la population européenne de la Colonie.

Avec la coopération de diverses sociétés, la Sofrigo a étendu progressivement son rayon d'action. De nouvelles extensions commerciales sont envisagées.

**Compagnie du Lomami et du Lualaba.** — Les comptes au 30 juin 1931 se clôturent sans bénéfice ni perte; il a été prélevé, sur les réserves,

7,042,000 francs pour effectuer les amortissements jugés nécessaires. Les réserves s'élèvent encore, au 30 juin 1931, à 25,924,000 francs, en regard d'un capital de 14,400,000 francs.

Les résultats d'exploitation d'Afrique ont à peu près couvert toutes les charges de la Société.

Le programme agricole est presque entièrement réalisé. Fin août 1932, il existait au total 3,310 Ha. de plantations de palmiers et de caféiers, dont une partie est en production.

L'usine à café donne pleine satisfaction; ses produits ont été bien accueillis sur le marché. La construction d'une seconde usine est prévue.

Les deux huileries mécaniques sont en plein rendement; elles travaillent sans perte, malgré les bas prix actuels du marché.

**Société pour la Manutention dans les Ports du Congo (Manucongo).** — Pour 1931, le bénéfice net a été de 1,277,000 francs après prélèvement de 261,000 francs affectés à une réserve spéciale; ce bénéfice a permis de distribuer un dividende de 6 p. c. net.

Le ralentissement des affaires, ainsi que les ristournes accordées aux exportateurs de produits coloniaux, ont fortement influencé les résultats de cet exercice.

Pendant l'année 1932, le tonnage manutentionné a encore diminué.

La Société a terminé les transformations de son matériel, nécessitées par l'écartement nouveau de la ligne du chemin de fer du Congo; elle a passé commande de dix grues électriques destinées à l'équipement des nouveaux quais de Matadi.

**Société Anonyme des Pétroles au Congo (Petrocongo).** — Les installations de Léopoldville sont complètement achevées. L'usine de cracking a été mise en marche et donne satisfaction.

La « Petrocongo » a mis en service, à Léopoldville et à Ango-Ango, une installation destinée à la manutention en vrac des huiles de palme; le transport de ces huiles est assuré par ses wagons-citernes, dont le nombre a été augmenté.

Les ventes restent normales et les résultats de l'exercice 1932 s'annoncent satisfaisants.

Sa filiale, la **Société Coloniale de la Tôle (Socotôle)**, a clôturé son premier exercice par un bénéfice qui a été appliqué aux amortissements.

**Chantier Naval et Industriel du Congo (Chanic).** — Le troisième bilan de la Société s'est clôturé, après des amortissements à concurrence de 2,493,000 francs, par un bénéfice de 1,599,000 francs, qui a été reporté à nouveau.

Au 31 décembre 1931, le montant des amortissements et réserves s'élève à 10,961,000 francs pour un total d'immobilisations de 54,560,000 francs.

L'activité du chantier naval de la Société est en ce moment considérablement réduite.

**Compagnie Sucrière Congolaise.** — La campagne de fabrication de 1932 s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les progrès réalisés, tant au point de vue de la superficie cultivée qu'à celui du rendement à l'hectare ont, en effet, permis la production de 3,383 tonnes de sucre cristallisé blanc, ce qui constitue une augmentation de 50 p. c. sur le tonnage de l'année précédente.

Quant aux prix de vente, par suite de la situation du marché du sucre, ils ont été inférieurs à ceux obtenus en 1931.

Les perspectives de la récolte de 1933 sont des plus encourageantes.

**Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo (Cophaco).** — L'exercice clos le 31 décembre 1931, s'est soldé par un bénéfice net de 398,000 francs.

Les résultats ont été influencés par la diminution de la population européenne de la Colonie et par la réduction des effectifs de travailleurs indigènes, employés dans les diverses exploitations.

La Société a toutefois pu maintenir le volume de ses affaires à un

niveau intéressant, grâce à la conclusion d'arrangements avec ses principaux clients.

Elle a, d'autre part, étendu le rayon de son activité à l'Afrique Equatoriale Française.

**Administration** L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1932 a désigné M. Francqui, Ministre d'État, Vice-Gouverneur, pour remplir les fonctions de Gouverneur de la Société Générale de Belgique, et M. Galopin, Directeur, en qualité de Vice-Gouverneur. Elle a élu Directeur, M. Edgar Sengier, Administrateur-Directeur de l'Union Minière du Haut-Katanga, pour achever le mandat laissé vacant par le décès de M. Jadot et désigné M. Henri Vermeulen, Directeur Général de la Société La Royale Belge, pour remplacer M. G.-H. Adan, Commissaire, décédé en novembre 1931.

L'Assemblée ordinaire du 29 novembre dernier a réélu M. Galopin et M. Cattier respectivement dans leurs fonctions de Vice-Gouverneur et de Directeur et elle a renouvelé les mandats de M. le Baron de Montpellier de Vedrin, de M. le Baron de Trannoy et de M. P. Hamoir, Commissaires sortants.

Nous terminons ce rapport en rendant un hommage mérité au dévouement dont n'a cessé de faire preuve le personnel de notre établissement.

Bruxelles, le 6 janvier 1933.

*Le Secrétaire,*  
C. LEPÈCHE.

*Le Gouverneur,*  
E. FRANCQUI.



## **RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.**

**MESSIEURS,**

Nous venions à peine de fêter dans l'intimité le XXV<sup>me</sup> anniversaire d'entrée à la Société Générale du Gouverneur, Monsieur Jean Jadot, lorsqu'il fut enlevé à l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Ce fut un jour de très grand deuil pour notre Société et son souvenir demeurera en nos cœurs.

La Direction vient de vous rappeler toutes les qualités de Monsieur Jean Jadot dans les différents domaines de son infatigable activité. Nous nous associons entièrement aux regrets exprimés dans le rapport de la Direction.

C'est avec émotion et reconnaissance que nous nous rappellerons le charme que Monsieur le Gouverneur Jean Jadot n'a cessé d'apporter dans les agréables relations qu'il a entretenues avec le Collège des Commissaires.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

Nous avons procédé à la vérification des différents postes du Bilan et du Compte de Profits et Pertes et nous avons constaté qu'ils sont en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Les valeurs appartenant à la Société Générale ou à des tiers, les comptes courants et les effets en portefeuille ont fait l'objet de nombreux sondages.

Au cours des réunions mensuelles du Conseil Général, la Direction nous a tenu au courant de la marche des affaires sociales.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1932, tels qu'ils vous sont soumis.

LES COMMISSAIRES :

*Le Président* : Prince J. DE MERODE  
ED. SOLVAY  
B<sup>on</sup> ADRIEN DE MONTPELLIER DE VEDRIN  
B<sup>on</sup> ALBERT D'HUART  
B<sup>on</sup> DE TRANNOY  
G. MULLIE  
P. HAMOIR  
H. VERMEULEN

*Le Rapporteur* :  
LÉON ELIAT



**BILAN**  
**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1932**

## BILAN ARRÊTÉ AU

<b>ACTIF</b>		
<b>Immobilisé,</b>		
Immeubles et Mobilier . . . . .	Fr.	20,000,000. »
<b>Réalisable,</b>		
Encaisse du Trésor, compte courant à la Banque Nationale et compte chèques postaux . . . . .	fr. 570,396,023.98	
Comptes courants Banquiers et dépôts à court terme . . . . .	» 515,684,501.85	
<b>Portefeuille :</b>		
Effets à recevoir . . . . .	» 838,068,265.82	
Bons du Trésor . . . . .	» 154,750,000. »	
Fonds Publics . . . . .	» 115,000,000. »	
Obligations . . . . .	» 33,062,720. »	
Comptes courants débiteurs et divers. »	1,980,232,123.42	
Actions de diverses Sociétés . . . . .	» 1,914,575,200. »	
Participations financières . . . . .	» 94,582,722.63	
	_____	6,216,351,557.70
<b>Comptes d'ordre.</b>		
Comptes divers . . . . .	fr. 4,412,031,078.39	
Dépôts de titres . . . . .	» 9,480,861,315. »	
Divers pour cautionnements et ga- ranties . . . . .	» 616,375,424.51	
Dépôts de cautionnements statutaires.	pour mémoire.	
	_____	14,509,267,817.90
	Fr.	20,745,619,375.60

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 6 janvier 1933.

*Le Vice-Gouverneur,*  
A. GALOPIN.

*Les Directeurs,*  
J. BAGAGE, G. BLAISE, AUG. CALLENS,  
B<sup>on</sup> CARTON DE WIART, F. CATTIER,  
W. DE MUNCK, CH. FABRI, H. LE BOEUF,  
E. SENGLER, A. STOCLET,  
F. VAN BRÉE.

*Le Gouverneur,*  
E. FRANCOU.

*Le Secrétaire,*  
C. LEPÊCHE.

## 31 DÉCEMBRE 1932

<b>PASSIF</b>		
<b>Non exigible.</b>		
Fonds Social :		
800,000 Parts de Réserve . . . . . fr.	1,000,000,000. »	
Prime d'Emission 1929, indisponible. »	288,000,000. »	
Réserve . . . . . »	803,275,000. »	
		2,091,275,000. »
<b>Exigible à terme.</b>		
Obligations Société Générale . . . . . fr.	103,083,000. »	
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. . . . . »	515,000. »	
Obligations 3 p. c. Sté des Chemins de fer du Nord de la Belgique. . . »	10,930,000. »	
		114,528,000. »
<b>Exigible à vue et à court terme.</b>		
Comptes courants à vue . . . . . fr.	2,371,490,234.27	
Caisse d'épargne . . . . . »	146,248,494.46	
Comptes courants à court terme . . . »	1,379,015,828.97	
		3,896,754,557.70
<b>Comptes d'ordre.</b>		
Comptes divers . . . . . fr.	4,412,031,078.39	
Déposants de titres . . . . . »	9,480,861,315. »	
Cautionnements et garanties . . . »	616,375,424.51	
Déposants de cautionnements statutaires.	pour mémoire.	
		14,509,267,817.90
<b>Bénéfice</b> . . . . . fr.	133.794,000. »	
		133,794,000. »
	Fr.	20,745,619,375.60

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Prince JEAN DE MERODE, *Président.*

ED. SOLVAY, Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN,

Baron A. D'HUART, Baron DE TRANNOY, G. MULLIE, P. HAMOIR, H. VERMEULEN.

LÉON ELIAT, *Rapporteur.*

**COMPTE**  
**DE**  
**PROFITS ET PERTES**

---

**BILAN DE 1932**





# ANNEXES

I — *État comparatif des b*

DÉSIGNATION.	1923.	1924.	1925.
<b>PASSIF.</b>			
<b>NON EXIGIBLE</b>			
Fonds social } Titres de Capital . . . . .	100,000,000 »	100,000,000 »	100,000
} Parts de Réserve . . . . .	244,082,826 95	245,616,537 35	250,628
	<u>344,082,826 95</u>	<u>345,616,537 35</u>	<u>350,628</u>
<b>EXIGIBLE A TERME :</b>			
Obligations . . . . .	112,491,500 »	107,043,000 »	106,839
<b>EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME</b>			
Comptes courants à vue et à court terme . .	1,327,656,898 99	1,262,999,107 54	1.661 954
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>			
Comptes Divers . . . . .	1,637,020,044 05	2,119,529,840 83	2,145,392
Déposants de titres . . . . .	3,725,645,959 »	3,972,453,860 »	4,227,058
Déposants de cautionnements statutaires . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mém
	<u>5,362,666,003 05</u>	<u>6,091,983,700 83</u>	<u>6.372,450</u>
<b>BÉNÉFICE</b> . . . . .	35,224,736 04	38,412,371,13	38,412
A déduire : Intérêts 5 p c. payés aux titres de capital . . . . .	5,000,000 »	5,000,000 »	5,000
	<u>30,224,736 04</u>	<u>33,412,371 13</u>	<u>33,412</u>
<b>TOTAUX</b> . . . . . fr.	<u>7,174,121,965 03</u>	<u>7,841,054,716 85</u>	<u>8.525,284</u>
<b>ACTIF</b>			
<b>IMMOBILISÉ :</b>			
Immeubles et Mobilier . . . . .	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000.
<b>RÉALISABLE :</b>			
Caisse . . . . .	123,245,623 50	129,019,956 69	204,829
Portefeuille . . . . .	273,609,849 62	235,563,491 77	233,500
Fonds publics et obligations . . . . .	427,147,015 »	282,355,800 »	334,688
Actions de diverses Sociétés . . . . .	357,314,075 »	383,758,025 »	427,834
Participations financières . . . . .	23,465,999 15	30,320,463 98	15,497
Comptes courants . . . . .	576,530,399 71	663,010,878 58	916,484
Dépôt à la S <sup>ie</sup> C <sup>ve</sup> d'Avances aux Combattants.	10,143,000 »	5,043,000 »	»
	<u>1,791,455,961 98</u>	<u>1,729,071,016 02</u>	<u>2.132.834</u>
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>			
Comptes Divers . . . . .	1,637,020,044 05	2,119,529,840 83	2,145,392
Dépôts de titres . . . . .	3,725,645,959 »	3,972,453,860 »	4,227,058
Dépôts de cautionnements statutaires . . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mém
	<u>5,362,666,003 05</u>	<u>6,091,983,700 83</u>	<u>6.372.450</u>
<b>TOTAUX</b> . . . . . fr.	<u>7,174,121,965 03</u>	<u>7,841,054,716 85</u>	<u>8,525,284</u>

*dix dernières années.*

1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.
0,000,000 »	100,000,000 »	1,135,211,528 »	2,038,000,000 »	2,054,631,110 »	2,078,000,000 »	2,091,275,000 »
5,640,248 67	372,823,570 73					
5,640,248 67	472,823,570 73	1,135,211,528 »	2,038,000,000 »	2,054,631,110 »	2,078,000,000 »	2,091,275,000 »
5,183,500 »	83,879,500 »	82,907,500 »	82,254,000 »	119,507,000 »	103,347,000 »	114,528,000 »
0,613,036 21	2,413,051,823 81	3,716,701,695 53	3,996,403,599 29	4,340,817,390 39	4,233,887,051 02	3,896,754,557 70
0,263,008 91	1,981,835,375 84	2,534,356,644 85	3,009,840,052 31	3,840,490,982 16	4,805,598,836 60	5,028,406,502 90
5,204,853 »	10,386,596,371 »	17,372,637,155 49	13,727,161,774 86	11,378,534,960 36	7,873,897,818 »	9,480,861,315 »
mémoire.	Pour mémoire.					
5,467,861 91	12,368,431,746 84	19,906,993,800 34	16,737,001,827 17	15,219,025,942 52	12,679,496,654 60	14,509,267,817 90
3,573,074 58	83,894,481 48	147,884,720 »	166,576,308 »	234,139,698 »	133,149,000 »	133,794,000 »
0,000,000 »	5,000,000 »	»	»	»	»	»
3,573,074 58	78,894,481 48	147,884,720 »	166,576,308 »	234,139,698 »	133,149,000 »	133,794,000 »
3,477,721 37	15,417,081,122 86	24,989,699,243 87	23,020,235,734 46	21,968,121,140 91	19,227,879,705 62	20,745,619,375 60
0,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
942,083 91	252,542,032 37	269,380,307 87	338,440,076 14	488,744,113 68	587,168,348 05	570,396,023 98
097,223 49	561,976,247 80	1,031,176,685 13	1,180,674,640 44	931,502,483 87	873,745,699 67	838,068,265 82
188,500 »	130,623,500 »	37,818,500 »	6,268,500 »	45,393,500 »	428,039,135 70	302,812,720 »
947,400 »	475,429,750 »	778,464,020 »	994,715,690 »	1,097,916,250 »	1,987,281,236 52	1,914,575,200 »
810,773 82	21,702,622 85	133,161,050 52	282,252,959 47	385,062,717 76	105,047,176 52	94,582,722 63
023,876 24	1,386,375,223 »	2,812,704,880 01	3,460,882,041 24	3,780,476,133 08	2,547,101,454 56	2,495,916,625 27
»	»	»	»	»	»	»
009,859 46	3,028,649,376 02	5,062,705,443 53	6,263,233,907 29	6,729,095,198 39	6,528,383,051 02	6,216,351,557 70
263,008 91	1,981,835,375 84	2,534,356,644 85	3,009,840,052 31	3,840,490,982 16	4,805,598,836 60	5,028,406,502 90
204,853 »	10,386,596,371 »	17,372,637,155 49	13,727,161,774 86	11,378,534,960 36	7,873,897,818 »	9,480,861,315 »
mémoire.	Pour mémoire.					
467,861 91	12,368,431,746 84	19,906,993,800 34	16,737,001,827 17	15,219,025,942 52	12,679,496,654 60	14,509,267,817 90
477,721 37	15,417,081,122 86	24,989,699,243 87	23,020,235,734 46	21,968,121,140 91	19,227,879,705 62	20,745,619,375 60

II. — *Etat comparatif des comptes*

DÉSIGNATION.	1923.	1924.	1925.
<b>CRÉDIT.</b>			
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	58,186,404 43	64,379,084 37	64,880,000 00
TOTAUX . . . fr.	58,186,404 43	64,379,084 37	64,880,000 00
<b>DÉBIT.</b>			
Frais d'administration et impôts . . . . .	15,832,004 53	19,967,363,77	19,381,000 00
Intérêts sur obligations Société Générale . . . . .	4,331,783 31	4,250,246 47	4,359,000 00
Id.    id.    3 p. c. Manufactures de Glaces . . . . .	22,095 »	21,390 »	20,000 00
Id.    id.    3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique . . . . .	458,501 25	447,382 50	437,000 00
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir . . . . .	1,435,531 30	370,330 50	1,359,000 00
Amortissements sur immeubles . . . . .	»	»	»
Id.    sur Fonds Publics et Obligations . . . . .	»	»	»
Id.    sur actions de diverses Sociétés . . . . .	»	»	»
Don au Fonds National de la Recherche Scientifique . . . . .	»	»	»
Participation du Personnel aux bénéfices . . . . .	881,750 »	910,000 »	910,000 00
Bénéfice. . . . .	35,224,736 04	38,412,371 13	38,412,000 00
TOTAUX . . . . fr.	58,186,404 43	64,379,084 37	64,880,000 00

*Profits et Pertes des dix dernières années.*

<b>1926.</b>	<b>1927.</b>	<b>1928.</b>	<b>1929.</b>	<b>1930.</b>	<b>1931.</b>	<b>1932.</b>
,943,664 56	131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,558,190 02	204,086,263 02
,943,664 56	131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,558,190 02	204,086,263 02
,712,732 56	29,251,058 91	38,831,549 55	43,293,984 36	45,720,258 33	42,864,836 84	39,794,158 63
,887,967 20	3,945,882 31	3,943,895 05	3,933,700 63	5,522,067 74	5,042,169 38	4,594,914 06
19,927 50	19,320 »	18,615 »	18,060 »	17,385 »	16,890 »	16,185 »
425,647 50	409,665 »	387,596 25	371,040 »	357,266 25	346,166 25	334,098 75
,889,315 22	3,731,154 65	3,486,563 47	6,153,905 »	2,749,790 21	2,509,251 76	3,138,766 89
»	»	»	11,312,731 19	5,476,596 95	2,012,712 47	1,154,577 69
»	»	»	»	»	28,589,717 62	18,248,700 »
»	»	»	57,402,125 »	18,387,700 »	»	»
»	7,000,000 »	»	»	»	»	»
435,000 »	2,891,312 »	4,842,180 »	5,807,270 »	6,924,713 »	3,027,445 70	3,010,862 »
573,074 58	83,894,481 48	147,884,720 »	166,576,308 »	234,139,698 »	133,149,000 »	133,794,000 »
943,664 56	131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,558,190 02	204,086,263 02

III

*Portefeuille Actions de diverses Sociétés.*

Fr. 1,914,575,200.—

**Chemins de fer.**

75,000	parts soc.	( $\frac{1}{300,000}^{\circ}$ )	de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises;
10,000	»	( $\frac{1}{37,000}^{\circ}$ )	de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer;
2,180	actions de 1,000 fr.		de la Société Belge de Chemins de fer en Chine;
10,000	»	500 »	de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres;
19,250	»	500 »	de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.

**Charbonnages.**

1,827	actions	( $\frac{1}{7,730}^{\circ}$ )	de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes;
14,600	»	( $\frac{1}{31,018}^{\circ}$ )	de la Société des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu;
7,000	parts soc.	(de $\frac{1}{18,300}^{\circ}$ )	de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine;
4,750	actions de	500 fr.	de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroi;
1,700	»	( $\frac{1}{4,745}^{\circ}$ )	de la Société des Charbonnages du Gouffre;
5,000	»	500 fr.	de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy;
11,500	parts soc.	( $\frac{1}{34,000}^{\circ}$ )	de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons;

2,500	actions de 500 fr.	de la Société des Charbonnages des Grand-Conty et Spinois;
40,000	»	250 » de la Société Charbonnages André Dumont;
28,850	»	500 » de la Société des Charbonnages de Beeringen;
9,600	parts soc.	( $\frac{1}{48,000}^{\circ}$ ) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch;
60,000	»	( $\frac{1}{225,000}^{\circ}$ ) de la Société Charbonnages de Houthaelen;
5,000	actions de 100Mk-or	de la Société des Charbonnages Dahlbusch (act. privilégiées);
25,000	»	( $\frac{1}{80,000}^{\circ}$ ) de la Société des Charbonnages Réunis Laura et Vereeniging;
16,000	»	de 1 £ Chinese Engineering and Mining C <sup>o</sup> Ltd. (Kaiping).

**Métallurgie. — Ateliers de Construction.**

125,000	parts soc.	(de $\frac{1}{400,000}^{\circ}$ )	de la Société anonyme d'Angleur-Athus;
50,000	»	( $\frac{1}{213,559}^{\circ}$ )	de la Société John Cockerill;
15,250	»	( $\frac{1}{50,000}^{\circ}$ )	de la Société des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence;
15,000	actions	(de $\frac{1}{85,155}^{\circ}$ )	de la Société Métallurgique de Sambre et Moselle;
15,000	»	( $\frac{1}{110,000}^{\circ}$ )	de la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange;
46,000	parts soc.	(de $\frac{1}{850,000}^{\circ}$ )	de la Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange;
125,000	actions de 100 fr.		de la Société Générale Métallurgique de Hoboken;
10,000	»	500 »	id. id.
7,437	»	500 »	de la Société Les Ateliers Métallurgiques (priorité);
9,000	»	id.	id. (dividende);

18,000 actions de 250 fr. de la Société La Brugeoise et Nicaise et Delcuve;  
13,250 » 250 R. de la Société Métallurgique Russo-Belge.

#### Zinc.

75,000 actions de 100 fr. de la Société Générale des Minerais (libérées de 50 fr.);  
13,000 » (dixièmes) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne, Série A;  
4,000 » 800 fr. id. id. Série B;  
10,000 parts soc. de 500 » de la Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie;  
22,000 actions de 100 » id. id. (privilégiées);  
9,000 » 1,000 » de la Société Anonyme G. Dumont et Frères;  
15,500 » de 100 zlotys de la Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie (ordinaires);  
1,334 » de 100 zlotys id. id. (ordinaires B);  
12,000 » 250 fr. de la Société Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nouvelle-Calédonie (actions A.).

#### Electricité.

180,000 actions de 500 fr. de la Société de Traction et d'Electricité (capital);  
113,750 » 100 » de la Société de Traction et d'Electricité (privilégiées);  
67,200 » 100 » de la Compagnie Générale d'Entreprises Electriques et Industrielles (priorité).

#### Verreries.

46,000 actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont;  
10,000 » 500 » de la Société des Cristalleries du Val-St-Lambert.

### Industries chimiques.

70,000 actions de 100 fr. de la Société Union Chimique Belge (privilégiées);  
14,000 parts soc. de 500 » id. id.  
14,000 actions de 1,000 » de la Société Fabrique de Soie Artificielle de Tubize (privilégiées Série B);  
25,000 » (dixièmes) id. id. (privilégiées série A);  
2,000 » (dixièmes s.v.n.) id. id. (ordinaires);  
5,000 parts soc. (de  $\frac{1}{170,000}$ ) de la Société Carbochimique (Série A).

### Industries textiles.

4,000 actions de 500 fr. de la Société Tissage La Flandre.

### Navigation.

112,000 actions de 250 fr. de la Société Union Financière et Maritime (privilégiées).

### Banques.

#### Etablissements de Crédit. — Assurances.

##### 1° Belgique.

7,500 actions de 10,000 fr. Union des Banques de Province (5,000 fr. versés);  
83,750 » 500 » de la Banque d'Anvers;  
15,000 » 500 » de la Banque de Flandre et de Gand;  
37,500 » 500 » de la Banque de Flandre et de Gand (250 fr. versés);  
47,803 » 500 » de la Banque Générale de Liège et de Huy;  
10,200 » 500 » de la Banque Centrale de la Sambre;

10,200	actions de 500 fr. de la Banque du Hainaut;
10,110	» 500 » de la Banque Générale du Centre;
8,200	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne;
16,195	» 300 » de la Banque de Verviers;
6,000	» 500 » de la Banque Centrale de Namur;
10,150	» 500 » de la Banque de Courtrai;
10,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dyle;
550	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse;
2,400	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse (125 fr. versés);
6,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre;
975	» 500 » de la Banque Centrale du Limbourg;
9,175	» 500 » de la Banque Centrale du Limbourg (100 fr. versés);
7,419	» 500 » de la Banque Générale de la Flandre Occidentale;
26,425	» 500 » de la Banque Générale du Luxembourg;
250,000	» 100 » de la Banque Belge pour l'Etranger (25 fr. versés);
50,000	» 500 » de la Banque Belge pour l'Etranger (125 fr. versés);
14,100	» 500 » de la Banque Italo-Belge;
10,000	» 500 » de la Banque du Congo Belge;
10,000	» 500 » de la Banque Commerciale du Congo;
25,000	» 100 » de la Banque Commerciale du Congo;
23,000	» 2,500 » de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts;
6,400	» 1,000 » du Crédit Foncier de Belgique (100 fr. versés);
2,000	» 1,000 » du Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (300 fr. versés);

2,948	actions de 1,000 fr.	de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés);
4,000	»	1,000 » de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de capital);
300	»	id. id. (act. de dividende);
30,642	»	500 » de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (100 fr. versés);
5,000	parts soc. (de $\frac{1}{200,000}$ )	de la Société Belge de Banque;
5,000	actions de 250 fr.	de la Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie (privilégiées);
2,000	»	500 » de la « Royale Belge », Société Anonyme d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents (capital privilégiées);
3,850	»	500 » de la Compagnie Belge d'Assurances « L'Urbaine » (100 fr. versés).
2,000	parts soc. (de $\frac{1}{17,000}$ )	de la Compagnie Belge d'Assurance-Crédit (200 fr. versés).

**2° Etranger.**

13,500	actions de 500 fr.	de la Banque de l'Union Parisienne;
20,000	»	250 » de la Banque Générale du Nord;
8,300	»	500 » de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (250 francs versés);
6,450	»	500 » de la Banque d'Etat du Maroc;
131,100	»	50 sch. du Wiener Bank-Verein, série A;
200,000	»	10 sch. id. id. série B;
15,350	»	250 fr. Crédit Foncier d'Extrême-Orient (ordinaires);
48,000	»	250 » id. id. (privilégiées).

**Industries diverses.**

27,000	actions de	125 fr.	de la Compagnie Immobilière de Belgique;	
560	»	500 »	de la Société des Faubourgs de Bruxelles (Ex-12 <sup>e</sup> répartition);	
81,200	»	500 »	de la Société Union Financière et Industrielle Liégeoise;	
14,195	»	500 »	de la Société anonyme de Merbes-Sprimont (privi- légiées Série A);	
805	»		id.	id. (jouissance);
7,370	parts soc. (de $\frac{1}{185,000}$ ) de la Société Raffinerie Tirlemontoise.			

**Entreprises Coloniales.**

4,500	actions de	1,000 fr.	de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga;	
50,000	»	250 »	de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga (ordinaires);	
14,952	»	250 »	de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (capital);	
30,000	»	100 »	de la Société Union Minière du Haut-Katanga (capital);	
7,500	»	s. v. n.	id.	id. (dividende);
14,000	»	500 fr.	de la Société Générale des Forces Hydro-Elec- triques du Katanga (capital);	
14,500	»	500 »	de la Société Générale Africaine d'Electricité (capi- tal);	
4,410	»	500 »	de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga (série A);	
7,500	»	500 »	id.	id. (série B);

1,300	actions de 500 fr.	de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (capital);
1,300	»	id. id. (dividende);
12,642	»	500 » de la Société Minière du Bécéka (capital);
12,642	»	id. id. (dividende);
199,500	»	1 £ de la Compagnie des Diamants de l'Angola;
2,342	»	500 fr. de la Société des Mines d'or de Kilo-Moto (privi- légiées);
353	»	id. id. (jouissance);
18,323	»	500 » de la Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi (série A, lib. de 350 fr.);
7,000	»	500 » de la Société de Colonisation Agricole au Mayumbe;
7,000	»	500 » id. id. (lib. de 250 fr.);
9,595	»	100 » de la Compagnie Cotonnière Congolaise, 2 <sup>e</sup> série;
8,000	»	500 » de la Société Minoteries du Katanga (série A, lib. de 450 francs);
6,000	»	500 » id. id. (série B, lib. de 450 francs);
20 parts de 500,000	»	du Comité National du Kivu, lib. 50 p. c.;
3,800	actions de 500	» Société de Mutualité Coloniale.



IV.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique  
et faisant son service d'agence.*

<b>ANVERS : Banque d'Anvers</b> . . . . .	}	CAPITAL : FR. 100,000,000
		RÉSERVES : » 110,000,000
<b>ALOST : Banque Centrale de la Dendre</b> . . . . .	}	CAPITAL : FR. 6,000,000
		RÉSERVES : » 23,500,000

**Agences à :**

*Assche,  
Boom,  
Grammont,  
Hamme,  
Hemizem,  
Herzele,  
Lokeren,  
Ninove,  
Saint-Nicolas (Waes),  
Tamise,  
Termonde,  
Willebroeck,  
Zelee.*

**Bureaux à :**

*Baesrode,  
Basel,  
Beveren (Waes),  
Bornhem,  
Denderhautem,  
Denderleeuw,  
Erpe,*

**Bureaux à :**

*Gammerages,  
Haeltert,  
Hekelgem,  
Lede,  
Lierde-S<sup>te</sup>-Marie,  
Londerzeel,  
Meire,  
Merchtem,  
Moerbeke (Waes),  
Niel,  
Oordegem,  
Opwyck,  
Puers,  
Rupelmonde,  
St-Amand-lez-Puers,  
Saint-Gilles-Waes,  
Steenhuyze,  
Stekene,  
Ternath.*

<b>ARLON : Banque Générale du Luxembourg</b> . . . . .	}	CAPITAL : FR. 25,000,000
		RÉSERVES : » 10,852,000

**Siège à :**

**LUXEMBOURG.**

**Agences à :**

*Athus,  
Bastogne,  
Bettembourg,  
Clervaux,*

**Agences à :**

*Diekirch,  
Differdange,  
Dudelange,  
Echternach,  
Esch s/ Alzette,  
Etalle,*

**Agences à :**

*Ettelbruck,  
Florenville,  
Grevenmacher,  
Habay-la-Neuve,  
Mersch,  
Mondorf-Bains,  
Redange-sur-Attert,*

**Agences à :**

*Remich,  
Rumelange,  
St-Léger-lez-Virton.  
Trois-Vierges,  
Virton,  
Wiltz.*

**BRUGES : Banque Générale de la  
Flandre Occidentale.**

} CAPITAL : FR. 7,000,000  
 } RÉSERVES : » 3,316,000

**Agences à :**

*Blankenberghe,  
Furnes,  
Ghistelles,  
Heyst-sur-Mer,  
Knocke-sur-Mer,  
La Panne,  
Nieuport,  
Ostende,  
Thourout.*

**Bureaux à :**

*Alveringhem,  
Coryde-Bains,  
Houthem-lez-Furnes,  
Leyssele,  
Le Zoute,  
Middelkerke.*

**CHARLEROI : Banque Centrale de la Sambre . . .**

} CAPITAL : FR. 10,000,000  
 } RÉSERVES : » 23,000,000

**Agences à :**

*Fleurus,  
Florennes,  
Fontaine-l'Evêque,  
Gosselies,*

**Agences à :**

*Philippeville,  
Thuin,  
Walcourt.*

**COURTRAI : Banque de Courtrai . . . . .**

} CAPITAL : FR. 10,000,000  
 } RÉSERVES : » 33,000,000

**Agences à :**

*Audenarde,  
Avelghem,  
Comines,*

**Agences à :**

*Dixmude,  
Iseghem,  
Le Bizet,*

**Agences à :**

*Menin,*  
*Mouscron,*  
*Poperinghe,*  
*Renaix,*  
*Roulers,*  
*Sottegem,*  
*Thielt,*  
*Waereghem,*  
*Ypres.*

**Bureaux à :**

*Anseghem,*  
*Ardoye,*  
*Becelaere,*  
*Berchem-lez-Audenarde,*  
*Cortemarck,*  
*Cuerne,*  
*Deerlijk,*  
*Desselghem,*  
*Dottignies,*  
*Eyne,*  
*Gulleghem,*  
*Hooglede,*  
*Hoorebeke-S<sup>te</sup>-Marie,*

**Bureaux à :**

*Ingelmunster,*  
*Lauwe,*  
*Lichtervelde,*  
*Loo-sur-Yser,*  
*Menin-Baraques,*  
*Meulebeke,*  
*Moorseele,*  
*Moorslede,*  
*Nederbrakel,*  
*Neuwe-Eglise,*  
*Oost-Roosbeke,*  
*Rousbrugge,*  
*Staden,*  
*Sweveghem,*  
*Swevezele,*  
*Synghem,*  
*Tieghem,*  
*Wacken,*  
*Warneton,*  
*Wervicq,*  
*Wevelghem,*  
*Wynghene,*  
*Zulte.*

**DINANT : Banque Centrale de la Meuse . . . . .** } CAPITAL : FR. 3,000,000  
RÉSERVES : " 5,300,000

**Agences à :**

*Beauraing,*  
*Bertrix,*  
*Bouillon,*  
*Ciney,*  
*Fumay (Ardennes),*  
*La Roche,*  
*Libramont,*  
*Marche,*  
*Neufchâteau,*

**Agences à :**

*Rochefort,*  
*St-Hubert,*  
*Yvoir.*

**Bureaux à :**

*Gedinne,*  
*Houyet,*  
*Wellin.*

**Succursale à :**

*Givet (Ardennes).*

**GAND : Banque de Flandre et de Gand.** . . . } CAPITAL : FR. 60,000,000  
RÉSERVES : » 56,000,000

**Agences à :**

*Aeltre,  
Deynze,  
Eecloo,  
Evergem,  
Gand-Porte de Bruges,  
Gand-Saint-Pierre,  
Gavere,  
Ledeberg,  
Lochristy,  
Melle,  
Mont-Saint-Amand,  
Selzaete,*

**Agences à :**

*Somergem,  
Tronchiennes,  
Wetteren.*

**Bureaux à :**

*Assenede,  
Cruyshautem,  
Maldegem,  
Meirelbeke,  
Olsene,  
Sleydinge,  
Waerschoot.*

**HASSELT : Banque Centrale du Limbourg.** . . . } CAPITAL : FR. 10,000,000  
RÉSERVES : » 3,150,000

**Agences à :**

*Genck,  
Maeseycck,  
Saint-Trond.*

**Bureaux à :**

*Bassenge,  
Beeringen,  
Bilsen,  
Bourg-Léopold,*

**Bureaux à :**

*Brée,  
Hamont,  
Herck-la-Ville,  
Lanaeken,  
Lommel,  
Looz-la-Ville,  
Mechelen-sur-Meuse,  
Neerpell,  
Tessenderloo.*

**LA LOUVIERE : Banque Générale du Centre.** . . . } CAPITAL : FR. 10,000,000  
RÉSERVES : » 16,000,000

**Succursales à :**

*Beaumont,  
Binche,  
Braine-l'Alleud,  
Cerfontaine,  
Chimay,  
Couvin,  
Erquelinnes,*

**Succursales à :**

*Houdeng-Gœgnies,  
Morlanwelz,  
Nivelles,  
Rance.*

**Bureaux à :**

*Anderlues,*

**Bureaux à :**

*Bersillies-l'Abbaye,  
Boussu-lez-Walcourt,  
Bracquegnies,  
Chapelle-lez-Herlaimont,  
Cul des Sarts,  
Erpion,  
Estinnes-au-Mont,  
Feluy-Arquennes,  
Froidchapelle,  
Genappe,  
Grand-Reng,  
Grandrieu,  
Le Rœulx,  
Leval-Trahegnies,  
Mariembourg,  
Mazée,*

**Bureaux à :**

*Merbes-le-Château,  
Momignies,  
Najauge,  
Nismes,  
Pont-à-Celles,  
Seloignes,  
Seneffe,  
Strée,  
Sivry,  
Trazegnies,  
Treignes,  
Waterloo.*

**Succursale en France :**

*Vireux-Molhain (Ardennes).*

**LIEGE : Banque Générale de Liège et de Huy** . } CAPITAL : FR. 50,000,000  
RÉSERVES : » 55,000,000

**HUY**, Siège administratif.

**Agences à :**

*Amay,  
Andenne,  
Ans,  
Bressoux,  
Chénée,  
Fléron,  
Hannut,  
Jodoigne,  
Kinkempois-Angleur,  
Malmédy,  
Ouffet,  
Perwez,  
Seraing,  
Sprimont,  
Stavelot,  
Tongres,  
Vielsalm,  
Visé,  
Waremmé.*

**Bureaux à :**

*Ampsin,  
Burdinne,  
Engis,  
Gouvy,  
Héron,  
Holloigne-aux-Pierres,  
Houtain-Saint-Siméon,  
Jemeppe-s/Meuse,  
Landen,  
Lierneux,  
Louveigné,  
Neuville-en-Condroz,  
Othée,  
Saint-Vith,  
Stockay-St-Georges s/Meuse,  
Terwagne,  
Trois-Ponts,  
Vaux et Borset.*

LOUVAIN : Banque Centrale de la Dyle . . . . . } CAPITAL : FR. 10,000,000  
RÉSERVES : » 11,000,000

**Agences à :**

*Aerschot,  
Diest,  
Hérenthals,  
Heyst-op-de-Berg,  
Hoeylaert,  
Lierre,  
Malines,  
Moll,  
Tirlemont,  
Turnhout,  
Wavre.*

**Bureaux à :**

*Court Saint-Etienne,  
Duffel,  
Genval,  
Gheel,  
Hougaerde,  
Mont-Saint-Guibert,  
Overyssche.*

MONS : Banque du Hainaut . . . . . } CAPITAL : FR. 10,000,000  
RÉSERVES : » 23,000,000

**Agences à :**

*Braine-le-Comte,  
Dour,  
Enghien,  
Hal,  
Lessines,  
Mons, (Agence de la Gare),  
Quiévrain,  
Saint-Ghislain,  
Soignies.*

**Bureaux à :**

*Ellezelles,  
Flobecq,  
Frameries,  
Givry,  
Herchies,  
Jemappes,  
Lennick-St-Quentin,  
Lens s/Dendre,  
Naast,  
Neufvilles,  
Pâturages,  
Pommerœul,  
Rebecq,  
Rhode-Saint-Genèse,  
Schepdael,  
Silly,  
Sirault,  
Tubize.*

**Bureaux à :**

*Aulnois,  
Baudour,  
Boussu,  
Brugelette,  
Chièvres,  
Deux-Acren,  
Ecaussines d'Enghien,*

**NAMUR : Banque Centrale de Namur . . . . .** } CAPITAL : FR. 6,000,000  
RÉSERVES : » 8,000,000

**Agences à :**

*Auvelais,  
Eghezée,  
Fosses,  
Gembloux,  
Mettet.*

**Bureaux à :**

*Bois-de-Villers,  
Forville,  
Namèche,  
Sombreffe.*

**TOURNAI : Banque Centrale Tournaisienne . . . . .** } CAPITAL : FR. 4,000,000  
RÉSERVES : » 17,000,000

**Succursales à :**

*Antoing,  
Ath,  
Basècles,  
Belœil,  
Blaton,  
Bléharies,  
Bonsecours,  
Estaimpuis,  
Frasnes-lez-Buissenal,  
Leuze,  
Pecq,  
Péruwelz,  
Quevaucamps,  
Rumes,  
Saint-Sauveur,  
Stambruges,*

**Succursales à :**

*Templeuve,  
Wiers-lez-Péruwelz.*

**Bureaux à :**

*Anwaing,  
Celles,  
Esplechin,  
Froidmont,  
Harchies,  
La Glanerie,  
Leers-Nord,  
Molembaix,  
Saint-Léger-lez-Pecq,  
Taintignies,  
Velaines,  
Wez-Velvain.*

**VERVIERS : Banque de Verviers . . . . .** } CAPITAL : FR. 9,000,000  
RÉSERVES : » 9,000,000

**Succursales à :**

*Dison,  
Eupen,  
Spa.*

**Bureaux à :**

*Nessonvaux,  
Pepinster,  
Raeren,  
Theux,  
Welkenraedt.*

**Bureaux à :**

*Aubel,  
Battice,  
Dolhain,  
Hergenrath,*

**Agence en Allemagne :**

*Aix-la-Chapelle.*

V.

*Service spécial de location de coffres-forts  
pour la conservation de titres, documents, bijoux  
et argenterie.*

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures du soir (le samedi jusque midi seulement), les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

1<sup>re</sup> série.

MODELÉ.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
A	Mètre. 0.13	Mètre. 0.28	Mètre. 0.47	Francs. 25 »	Francs. 15 »	Francs. 10 »	Francs. —
B	0.22	0.30	à 0.47	50 »	30 »	20 »	—
C	0.35	0.45	à 0.52	75 »	50 »	25 »	15 »
	0.55	0.30					
D	0.22	0.97	à 0.52	100 »	60 »	40 »	25 »
	0.35	0.45					
	0.62	0.30					
E	0.65	0.45	0.47	150 »	100 »	60 »	40 »
F	0.95	0.45	à 0.47	250 »	150 »	90 »	60 »
G	1.00	0.87	0.58	400 »	250 »	150 »	100 »

2° série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
	Mètre	Mètre.	Mètre.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
A2	0.13	0.28	0.47	15 »	10 »	—	—
B2	0.22	0.30	à	25 »	15 »	10 »	—
C2	0.35	0.45	0.52	50 »	30 »	20 »	—
D2	0.22	0.97	0.52	50 »	30 »	20 »	—
	0.35	0.45	0.58				

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1<sup>re</sup> série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2<sup>e</sup> série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location est fixé suivant la capacité et la situation.

Ces coffres-forts sont en location :

- au *Siège social*, 3, Montagne du Parc;
- à la *Succursale (ancienne Banque d'Outremer)*, Rue de Namur, n° 48;
- à l'*Agence du Centre*, Boulevard Anspach, n° 3;
- à l'*Agence de la Grand'Place*, Grand'Place, n° 10;
- à l'*Agence de Forest*, Avenue Wielemans-Ceuppens, n° 1;
- à l'*Agence d'Anderlecht*, Avenue Clémenceau, n° 90;
- à l'*Agence du Marais*, Rue du Marais, n° 57;
- à l'*Agence du Midi*, Place de la Constitution, n° 7<sup>A</sup> ;
- à l'*Agence de l'Avenue de Tervueren*, n° 124 et
- à l'*Agence de Vilvorde*, Rue de Louvain, n° 31.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
<b>Rapport de la Direction . . . . .</b>	<b>5</b>
Aperçu général de l'industrie charbonnière . . . . .	12
»    »    des usines métallurgiques . . . . .	14
»    »    »    métaux non-ferreux . . . . .	14
»    »    »    entreprises d'électricité . . . . .	17
»    »    de l'industrie verrière . . . . .	17
»    »    »    chimique . . . . .	18
»    »    de la soie artificielle . . . . .	19
»    »    des affaires maritimes . . . . .	19
»    »    de l'industrie textile . . . . .	20
»    »    »    lainière . . . . .	20
»    »    »    du ciment . . . . .	21
»    »    des Banques . . . . .	21
»    »    »    entreprises coloniales . . . . .	22
<b>Rapport de MM. les Commissaires . . . . .</b>	<b>81</b>
<b>Bilan arrêté au 31 décembre 1932 . . . . .</b>	<b>83</b>
<b>Compte de Profits et Pertes de 1932 . . . . .</b>	<b>87</b>
<b>Etat comparatif des bilans des dix dernières années . . . . .</b>	<b>92</b>
<b>Etat comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années . . . . .</b>	<b>94</b>
<b>Portefeuille des Actions de diverses Sociétés . . . . .</b>	<b>96</b>
<b>Banques patronnées par la Société Générale, capital et réserves . . . . .</b>	<b>104</b>
<b>Location de coffres-forts, conditions et tarif . . . . .</b>	<b>111</b>
<b>Chemins de fer.</b>	
Chemins de fer et Entreprises . . . . .	30
Société Africaine de Construction . . . . .	30 et 71
Société d'Etudes et de Construction . . . . .	30
Auxiliaire Internationale de Chemins de fer . . . . .	30
Société Générale Européenne de Moyens de Transport . . . . .	31
Belge de Chemins de fer en Chine . . . . .	31
Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres . . . . .	31
Prince-Henri (Chemins de fer et Minières) . . . . .	31
<b>Charbonnages.</b>	
Charbonnages André Dumont . . . . .	33
»    de Beeringen . . . . .	34
»    de Houthaelen . . . . .	34
»    Dahlbusch . . . . .	34
»    Réunis « Laura et Vereeniging » . . . . .	35
Chinese Engineering and Mining Company (Kaïping) . . . . .	35

	Pages.
<b>Métallurgie. — Ateliers de construction.</b>	
Angleur-Athus . . . . .	35
John Cockerill . . . . .	36
La Providence (Sté des Laminoirs, Hauts Fourneaux, etc.) . . . .	36
Sambre-et-Moselle . . . . .	36
Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange (Hadir) . . . . .	37
Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed) . . . . .	37
Ateliers Métallurgiques . . . . .	37
La Brugeoise et Nicaise et Delcuve . . . . .	38
<b>Métaux non ferreux.</b>	
Générale des Minerais . . . . .	38
Vieille-Montagne (Sté des Mines et Fonderies de Zinc) . . . . .	38
Métallurgique de Hoboken . . . . .	39
Overpelt-Lommel et Corphalie (Cie des Métaux) . . . . .	39
G. Dumont et Frères . . . . .	39
Maison Edmond Lamal . . . . .	39
Mines et Usines à Zinc de Silésie . . . . .	40
Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nouvelle-Calédonie (Calé- donia) . . . . .	40
Caledonickel . . . . .	40
Chaudronneries et Robinetteries Belges (Chaurobel) . . . . .	40
<b>Electricité.</b>	
Traction et Electricité . . . . .	41
Tramways Bruxellois . . . . .	41
Tramways et Eclairage Electriques de Shanghai . . . . .	41
Tramways et Eclairage de Tientsin . . . . .	42
Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi . . . . .	42
Cie Electrique Anversoise . . . . .	42
Internationale Maatschappij voor Elektriciteitsbedeeling, Antwer- pen . . . . .	43
Electricité de l'Escaut . . . . .	43
Centrales Electriques des Flandres et du Brabant . . . . .	44
Electricité de la Campine . . . . .	44
Distribution du Gaz (Distrigaz) . . . . .	44
Tramways et Electricité de Bangkok . . . . .	44
Nantaise d'Eclairage et de Force par l'Electricité . . . . .	44
Tramways de Nantes . . . . .	45
Exploitations Electriques de Lodz et Extensions . . . . .	45
Electricité et Tramways en Orient . . . . .	45
Tramways et Eclairage Electrique de Salonique . . . . .	45
Cie Gle d'Entreprises Electriques et Industrielles (Electrobel) . . . .	46
Sté Belge Radio-Electrique . . . . .	46
Internationale de Télégraphie sans fil . . . . .	46

	Pages.
<b>Verreries.</b>	
Verreries de Mariemont . . . . .	47
Union des Verreries Mécaniques Belges . . . . .	47
Verreries Bennert-Bivort et Courcelles Réunies . . . . .	47
»    des Hamendes . . . . .	47
»    de Gilly . . . . .	47
Fabrication Mécanique du Verre (Procédés Libbey-Owens) . . . . .	47
Glaces et Verres (Glaver) . . . . .	47
Cristalleries du Val-Saint-Lambert . . . . .	47
 <b>Industries Chimiques.</b>	
Union Chimique Belge . . . . .	48
Pharmacie Centrale de Belgique . . . . .	48
Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo (Cophaco) . . . . .	48 et 79
Etudes et traitements chimiques . . . . .	49
Générale d'Industries en Pologne . . . . .	49
Etablissements Chimiques Polono-Belges . . . . .	49
Fabrique de Soie Artificielle de Tubize . . . . .	49
Fabriques Belges de Tissus Artificiels (Fabelta) . . . . .	49
Carbonisation Centrale . . . . .	49
Carbochimique . . . . .	49
Métallo-Chimique . . . . .	50
 <b>Navigation.</b>	
Union Financière et Maritime . . . . .	50
Cie Maritime Belge (Lloyd Royal) . . . . .	51
Agence Maritime Internationale . . . . .	51
Agence Belge de l'Est Africain . . . . .	51
East African Shipping Agency . . . . .	51
Ship and General Stores Company . . . . .	51
Mercantile Marine Engineering and Graving Docks Company . . . . .	51
Belgo-British Stevedoring Company . . . . .	52
Cie Soutière . . . . .	52
Remorquage Letzer . . . . .	52
Remorquage à Hélice . . . . .	52
 <b>Banques. — Etablissements de Crédit.</b>	
Banques Patronnées . . . . .	52
Banque d'Anvers . . . . .	53
Union des Banques de Province . . . . .	53
Banque Belge pour l'Etranger . . . . .	53
Banque Italo-Belge . . . . .	54
Banque du Congo Belge . . . . .	54
Banque Commerciale du Congo . . . . .	54
Caisse Générale de Reports et de Dépôts . . . . .	55
Crédit Foncier de Belgique . . . . .	55
Sté Belge de Crédit Maritime . . . . .	55
Crédit Maritime et Fluvial de Belgique . . . . .	55
Sté Nationale de Crédit à l'Industrie . . . . .	56
Assurances Générales sur la Vie (Cie Belge d') . . . . .	56

	Pages.
La Royale Belge . . . . .	56
« L'Urbaine », Cie d'Assurances . . . . .	56
Assurance-Crédit . . . . .	57
Banque de l'Union Parisienne . . . . .	57
Banque Générale du Nord . . . . .	57
Hypothécaire Belge-Américaine . . . . .	58
Banque Hypothécaire Franco-Argentine . . . . .	58
Banque d'Etat du Maroc . . . . .	58
Wiener Bank-Verein . . . . .	58
Banque des Règlements Internationaux . . . . .	59
Crédit Foncier d'Extrême-Orient . . . . .	59
 <b>Industries diverses.</b>	
Immobilière de Belgique . . . . .	60
Faubourgs de Bruxelles . . . . .	60
Union Financière et Industrielle Liégeoise . . . . .	60
Usines à Cuivre et à Zinc de Liège . . . . .	60
Manufacture de Caoutchouc O. Englebert Fils et Cie . . . . .	60
Papeteries Godin . . . . .	60
Poudreries Réunies de Belgique . . . . .	60
Pieux Armés Frankignoul . . . . .	61
Fabrique Nationale d'Armes de Guerre . . . . .	61
Merbes-Sprimont . . . . .	61
Sté Nationale pour l'Etude des Transports Aériens (Snetra) . . . . .	61
Sté Belge de Constructions Aéronautiques (Sabca) . . . . .	61
Société Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne (Sabena). . . . .	61
Raffinerie Tirlemontoise . . . . .	62
 <b>Entreprises Coloniales.</b>	
Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (B. C. K.) . . . . .	62
Chemin de fer du Katanga (C. F. K.) . . . . .	62
Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo . . . . .	62
Exploitation Forestière au Kasai . . . . .	63
Chemin de fer du Congo . . . . .	63
Sté Aux. Industrielle et Financière de la Cie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (Auxilacs) . . . . .	64
Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains . . . . .	64
Minière des Grands Lacs Africains . . . . .	65
Union Minière du Haut-Katanga . . . . .	65
Recherche Minière du Sud-Katanga . . . . .	65 et 73
Sté Gle des Forces Hydro-Electriques du Katanga (Sogefor) . . . . .	66
Générale Africaine d'Electricité . . . . .	66
Sté Gle Industrielle et Chimique du Katanga (Sogechim) . . . . .	66
Charbonnages de la Luena . . . . .	67
Forminière, Internationale Forestière et Minière du Congo . . . . .	67 et 69
Minière de la Tèle . . . . .	68
Minière de l'Aruwimi-Ituri . . . . .	68
Forestière et Commerciale du Congo Belge . . . . .	68
Elevage et Culture au Congo Belge . . . . .	68
Minière du Beceka . . . . .	68
Minière du Kasai . . . . .	69

	Pages.
Minière du Luebo . . . . .	69
Minière de la Lueta . . . . .	69
Diamants de l'Angola . . . . .	69
Mines d'Or de Kilo-Moto . . . . .	69
Mines d'Etain du Ruanda-Urundi (Minetain) . . . . .	69
Colonisation Agricole au Mayumbe . . . . .	70
Cotonnière Congolaise . . . . .	70
Cotonnière du Nepoko . . . . .	70
Cotonnière du Bomokandi . . . . .	70
Intertropical-Comfina . . . . .	71
Haut-Uele et Nil (Shun) . . . . .	71
Minoteries du Katanga . . . . .	71
Africaine de Construction . . . . .	30 et 71
Foncière du Katanga . . . . .	72
Comité National du Kivu . . . . .	72
Auxiliaire Agricole du Kivu . . . . .	72
Immobilière au Kivu . . . . .	72
Immobilière du Nord du Kivu . . . . .	73
Chemin de fer au Kivu . . . . .	73
Compagnie du Katanga . . . . .	73
Recherche Minière du Sud-Katanga . . . . .	65 et 73
Cie du Congo pour le Commerce et l'Industrie . . . . .	74
Sté Belge Industrielle et Minière du Katanga (Simkat) . . . . .	74
Immobilière du Congo . . . . .	74
Ciments du Katanga . . . . .	75
Ciments du Congo . . . . .	75
Entreprises de Travaux en Béton au Katanga (Trabeka) . . . . .	75
Franco-Belge d'Entreprises de Travaux en Afrique . . . . .	75
Citas . . . . .	76
Belge pour le Commerce du Haut-Congo . . . . .	76
Produits du Congo . . . . .	76
Cie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo (A.B.C.) . . . . .	77
Frigorifères du Congo . . . . .	77
Cie du Lomami et du Lualaba . . . . .	77
Manutention dans les Ports du Congo (Manucongo) . . . . .	78
Pétroles au Congo . . . . .	78
Coloniale de la Tôle . . . . .	79
Chantier Naval et Industriel du Congo (Chanic) . . . . .	79
Sucrière Congolaise . . . . .	79
Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo (Cophaco) . . . . .	48 et 79